

N°
6

LE JOURNAL DE L'UNION
DES ARCHITECTES

PASSION ARCHITECTURE

TRIMESTRIEL
SEPTEMBRE 2003
10 €

NUMÉRO "SPÉCIAL CONGRÈS"

Infos ministères

Cahier spécial

Bon sens

Loi Dutreil

Bretagne
& Pays-de-la-Loire

Absurdie des procédures
concurrentielles,
jusqu'où ira-t-on ?



Unifa

L'UNION DES ARCHITECTES



En couverture
Photos et réalisation :
• Tour Lu, Nantes
Photo : Stephan Menoret.
Mairie de Nantes
• Affiche du 34^e congrès de l'UNSFSA

Sommaire



p.4
p.5
pp.6-7
pp.8-11
pp.13-22
pp.25-28
pp.30-31
pp.32-33

À L'HONNEUR
ACTUALITÉS
INFOS MINISTÈRE : la loi Dutreil
LES RENDEZ-VOUS DE L'UNSFSA
CAHIER SPÉCIAL CONGRÈS NANTES
CLUB PRESCRIRE
LA VIE SYNDICALE
BON SENS :
absurdie des procédures concurrentielles

pp.34-35
p.37
p.38
p.39
p.41
p.43
pp.45-46
p.47

FORMATION :
la prise en charge des formations
RÉGLEMENTATION : le marquage CE
INFOS JURIDIQUES : les SEL d'architecture
OFFRES "CARTE SERVICES"
EXPRESSION LIBRE : billets d'humeur
DESIGN : "Mélois, un artiste HQE"
E-ARCHITECTURE / ARCHI-BOOKS
AGENDA-INDEX

Édito À QUAND LE RETOUR AU BON SENS !

Pourquoi tant de mépris pour l'architecture et les architectes ?

Il n'y a pas si longtemps, à l'occasion d'un projet de réforme de la loi sur l'architecture, les architectes se trouvaient être la cible de toutes les attaques.

Plus récemment, c'est à l'architecture que le Gouvernement s'apprêtait à porter un coup funeste, en la mettant sous la coupe des grandes puissances financières du BTP et cela, au motif que la maîtrise d'ouvrage publique ne saurait maîtriser ni les délais ni les coûts.

Quelle injure pour la maîtrise d'ouvrage ! Quelle injure pour la maîtrise d'œuvre !

Alors que chacun sait que l'allongement des délais résulte essentiellement des "lourdeurs administratives" qui ralentissent les procédures et vont jusqu'à les bloquer !

La qualité du cadre de vie est en danger !

Il est de notoriété publique que la "culture architecturale" est si peu répandue dans notre pays qu'en 1977, le législateur a été contraint de déclarer d'utilité publique l'architecture et le cadre de vie.

Depuis, grâce aussi à la loi MOP, le tandem maîtrise d'ouvrage publique - maîtrise d'œuvre indépendante et responsable produit chaque jour une architecture de qualité, que tout le monde nous envie.

Le rôle d'un gouvernement, en particulier lorsqu'il se déclare fortement engagé dans le développement durable, n'est-il pas de faire progresser la qualité du cadre de vie et donc d'améliorer les conditions de sa création ?

Plutôt que de proposer d'inféoder l'architecture aux puissances économiques, l'État ne ferait-il pas mieux de réformer ses propres règles, notamment celles relatives au cloisonnement des budgets qui empêchent un maître d'ouvrage de mieux investir au départ (dans les études, puis dans la construction) pour disposer d'un meilleur ouvrage moins onéreux à exploiter et entretenir ?

À quoi bon psalmodier de façon incantatoire "coût global", "développement durable", "coût global"... si des règles financières obsolètes interdisent à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre de les mettre en pratique ?

Vigilance, pédagogie et actions... vers des assises nationales de l'architecture...!

Grâce à la pédagogie déployée par l'UNSFSA depuis des mois et aux actions concertées menées avec les autres organisations professionnelles, à la mobilisation des étudiants, grâce enfin à la pugnacité des ministres de la Culture et de l'Équipement : Jean Jacques Aillagon et Gilles De Robien, le Gouvernement a confirmé le caractère exceptionnel de la conception-construction et a maintenu la maîtrise d'œuvre dans ses prérogatives du titre 2 de la loi MOP.

Quoiqu'il en soit, **nous devons rester vigilants et fortement mobilisés** si l'on veut que l'architecture et les architectes aient durablement leur place dans la société française.

En effet des lois type LOPSI (Ministère de l'Intérieur) et LOBJ (Ministère de la Justice) constituent des exceptions dangereuses qui ont déjà été étendues à la Défense et peut être à la Santé et pourraient l'être pour d'autres secteurs.

Plus que jamais, la société a besoin de "l'architecte aux côtés du citoyen", acteur majeur, avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'usage, du devenir de nos espaces depuis le grand projet (aménagement de nouveaux territoires, requalification urbaine) jusqu'à l'architecture au quotidien.

Loin d'être un facteur de "surcoût architectural" comme ses détracteurs aiment à le dire, l'architecte est au contraire un "façonneur" de mieux vivre, maillon fort du développement durable.

Le 34^e congrès de l'UNSFSA permettra à nouveau de le démontrer. Il sera surtout l'occasion au travers des motions, d'engager la profession dans un combat collectif et de planifier les actions jusqu'aux Assises Nationales de l'architecture.



François Pélegrin,
Président de l'UNSFSA

PASSION ARCHITECTURE

26, boulevard Raspail 75007 Paris

Tél. : +33 (1) 45 44 58 45

Fax : +33 (1) 45 44 93 68

E-mail : unsfa@wanadoo.fr

Directeur de publication : François Pélegrin

Rédacteur en chef : Thierry Parinaud

Régie publicitaire

Club prescrire | Michel Hordé

Club Partenaires

Abonnement (4 numéros par an)

33 € TTC. tél. / fax UNSFA

-40 % pour les possesseurs de la carte Services

Conception et réalisation :

EDITIONS PC

Philippe Chauveau,

François Delrieu,

Sophie Chauvin

Tél. : +33 (1) 42 73 60 60

"Passion Architecture"

est une publication de l'organisation



La direction se réserve le droit de refuser toute publicité.

Bureau de l'UNSFSA :

Claude Girardet, Emmanuel Petit, François Rouanet,

Michel Delaporte, Gilbert Ramus, Gérard Valduga,

François Pélegrin, Dominique Jouffroy, Laurent Hess,

Thierry Parinaud, Philippe Roux, Laurent Bansac,

Dominique Riquier-Sauvage, Gérard Senior,

Philippe Boille, Bernard Ogé, Patrice Trintignant,

Ludovic Gaillot.

ISSN : 1637-2735

CPPAP : 1204682499

Imprimerie La Fertoise

À l'honneur

À L'HONNEUR

Né le 25 novembre 1921 à Lyon, Pierre GLENAT est décédé le 13 août 2003.



Président fondateur emblématique de l'UNSFA de 1969 à 1973, il fut membre du CNOA de 1978 à 1982, Président du GEPA, puis du FIF-PL de 1996

à 2001. Membre de l'Académie d'Architecture depuis 1971, il fut rapporteur général et membre du bureau de 1983 à 1989 et Premier Vice-Président du Conseil Economique et Social de Midi-Pyrénées depuis 1989. Ces fonctions et ces nombreuses responsabilités ne l'ont pas empêché d'avoir une brillante carrière internationale : bureaux et logements à Port-Saïd, Aden et Djibouti en 1955, aménagement de Toulouse-le-Mirail, centre sportif Léo-Lagrange à Toulouse, école d'agriculture de Purpan, bâtiment des moyens d'essais des satellites du CNES, clinique médico-chirurgicale à Brazzaville, laboratoires de la télédétection spatiale à Kourou, etc.

Pierre GLENAT était Officier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite.

L'UNSFA rendra un hommage particulier à son Président fondateur lors du Congrès de Nantes.

Une autre bien triste nouvelle vient assombrir le ciel de cet été 2003 : Hervé NOURISSAT n'est plus.



Il a consacré une grande partie de sa vie à l'évolution de la profession, comme Architecte, comme Président de l'Ordre des Architectes, Président du Conseil

des Architectes Européens et premier Président de l'AFEX.



Jacques-Philippe Charpy

Nouveau président de l'Untec

À l'occasion de son 31^e congrès qui s'est tenu à Orléans du 14 au 16 mai, l'Union Nationale des Économistes de la Construction (Untec) a élu son nouveau président, Jacques-Philippe Charpy. Depuis 1997, il était Vice-président de l'Untec, en charge de la formation.



René Pallincourt

Nouveau président de la FNAIM

René Pallincourt a été élu Président de la FNAIM (Fédération Nationale de l'Immobilier) le vendredi 30 mai. Il a notamment été administrateur de la FNPC (Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs) de 1983 à 1989 et Président de l'Observatoire Immobilier de Provence de 1996 à 1999.



Bruno Slama

Président de Médiaconstruct

Docteur en Mathématiques et auteur de logiciels dans le domaine du génie climatique, Bruno Slama devient en 2000 président de Médiaconstruct. Après trois ans de travail, ce nouveau mandat doit être celui de la mise en pratique des technologies de l'information.



Alain Gaudet

Président de l'Ordre des géomètres-experts

Alain Gaudet a été élu Président de l'Ordre des géomètres-experts le mardi 17 juin. Ingénieur ENSAIS, il est géomètre-expert à Clermont-Ferrand depuis 1974. Président du Conseil de l'Ordre de la Région Auvergne-Limousin depuis 2001, il a été élu successivement membre (1991), trésorier (1993 à 1997) et Vice-président de l'ordre national (1997 à 2001).



Les Architectes de l'Urgence

De gauche à droite : Patrick Coulombel, architecte et Président de l'association des Architectes de l'Urgence ; Yves Justin, Corinne Belle et Malik Aït Amara, architectes et membres de l'association

L'Association des Architectes de l'Urgence, créée en avril 2001, mobilise sur le terrain des architectes français ou étrangers bénévoles venant en aide aux populations sinistrées par diverses catastrophes.

Au fil de leurs interventions (usine AZF à Toulouse, inondations en Europe Centrale, coulées de boue à Alger, séismes en Turquie, en Algérie, en Afghanistan...), les Architectes ont su démontrer leur rapidité et leur efficacité croissantes sur le terrain, en raison notamment de leur bonne connaissance des matériaux, contribuant ainsi à l'évaluation du danger après sinistre et à la mise en sécurité des personnes et des biens.

1 L'Assemblée Générale MédiaConstruct et la maîtrise des NTIC

L'association MédiaConstruct tenait son A.G. le 1^{er} juillet avec comme thème général : "Les NTIC pour l'architecture sont opérationnelles - comment les maîtriser ?" La matinée fut l'occasion de mieux comprendre l'activité et les productions de MédiaConstruct aux travers des divers sujets tels que : Le Tour de France du Batibus ; l'appel d'offres électronique, la maquette numérique, les projets sur l'interopérabilité ; les "web services". L'après-midi fut consacré à "la pratique et à la formation". Tout d'abord les nouvelles pratiques professionnelles autour du standard international "IFC" grâce à une démonstration d'échanges de plans descriptifs 3D. Ensuite, la formation initiale avec le projet du BATIclub d'une coopération interprofessionnelle entre écoles d'architecture et celles d'ingénierie pour l'utilisation des NTIC dans leurs projets. À l'occasion de l'AG, le Bureau de MédiaConstruct a été réélu avec comme **Président Bruno Slama**, vice-présidents : Thierry Parinaud, Alain Maury, Roland Billon et trésorier : Patrick Duchateau.



2 Interbat... à votre service !

Interbat a été créé en 1998 par l'ensemble des organisations professionnelles du Bâtiment, réunies en une association spécialisée (dénommée LNDB : Le Net du Bâtiment) dont l'UNSFA est l'un des membres fondateurs. En 2002, Interbat s'est transformé en Interbat Services, diffusant des informations parmi celles-ci : Batibox, un système de gestion de projets simple et efficace, créé par le Club Informatique de l'UNSFA et dont la diffusion à l'ensemble des professionnels a tout naturellement été confiée à Interbat (à découvrir sur www.interbat.com/Batibox). Aux côtés de Batibox, Interbat propose le système SGT-i (à découvrir sur www.interbat.com/SGT-i). Interbat propose aussi des services autour de la dématérialisation des procédures d'appels à candidatures, d'appels d'offres ou de consultations. Ce service, dénommé DC-i (pour **D**ossiers de **C**onsultation via **I**nternet) comporte plusieurs modules notamment un service sur abonnement de veille sur tous les appels à candidatures et les marchés aussi bien du secteur public que du privé (à découvrir sur www.interbat.com/DC-i).



3 Le congrès annuel des "HLM" s'est tenu à Lille au Grand Palais les 17, 18, 19 juin 2003.

L'UNSFA a participé à la table ronde "Qualité de réalisation : implication des acteurs" où nous avons développé les thèmes suivants :

- 1) Délais trop courts tant sur la mise au point du dossier par la Maîtrise d'œuvre que celui du chantier pour l'entreprise.
- 2) L'importance du choix de l'entreprise, il faut privilégier la mieux disante.
- 3) Il faut interdire la sous-traitance en cascade, cela aboutit à ne plus savoir qui est qui et qui fait quoi sur le chantier.
- 4) La juste rémunération des différents acteurs tant de la réalisation que de la matière grise (il faut payer correctement les études).
- 5) Les architectes via l'UNSFA ont mis en place la certification M-PRO pour les cabinets d'architectes leur permettant d'augmenter l'efficacité de leur entreprise et de faire une importante avancée vers la qualification ISO.

La Maîtrise d'ouvrage a pris bonne note des remarques exposées, les professionnels du Bâtiment sont satisfaits de nos remarques.

4 Philippe Madec, urbanité et HQE

Créé à l'initiative du Ministère de la Culture pour promouvoir et faire connaître l'Architecture, le Prix Grand Public de l'Architecture récompense des réalisations architecturales selon diverses catégories : immeuble, espace urbain, équipement public, maison et espace commercial ou lieu de travail. Dans la catégorie "espace urbain", Philippe Madec a été primé pour l'aménagement du centre du bourg de Plourin-Les-Morlaix. Cette réalisation lui avait déjà valu le Prix du Projet Citoyen 2001 attribué par l'UNSFA. Le 7 juillet, à l'initiative de l'UNSFA 92, la visite du centre de loisirs, "bâtiment HQE", situé à Nanterre et réalisé par Philippe Madec, a rassemblé de nombreux architectes d'Île-de-France. Cette visite, menée par notre confrère, était simple et informelle, réunissant tous les ingrédients de l'architecture : sensibilité, richesse d'espaces, lumières, connaissances, intuitions.



→ La loi Dutreil donne un nouvel élan aux sociétés d'architecture

La loi pour l'initiative économique qu'a préparé Renaud Dutreil intéresse les PME et les artisans, mais aussi très largement les professionnels libéraux dont le Secrétaire d'État a entrepris de simplifier la vie quotidienne. Cette loi accélère et accompagne la création d'entreprise, elle rend plus aisé le passage de salarié à chef d'entreprise, elle facilite l'accès aux financements, elle allège la fiscalité sur la transmission d'entreprise. La loi améliorera aussi la sécurité des professionnels libéraux sur leur patrimoine personnel. Les membres de la Commission spéciale de l'Assemblée Nationale, présidée

par le Député Hervé Novelli et chargée d'examiner ce projet de loi pour l'initiative économique, ont accepté d'insérer deux amendements proposés par l'UNSFA qui étaient destinés à réformer le droit des sociétés d'architecture figé par la loi du 3 janvier 1977.

Renaud Dutreil a immédiatement vu l'intérêt de ces amendements pour la profession d'architecte et a invité le Parlement à les voter. Ils entraient d'ailleurs parfaitement dans l'objet de sa loi pour l'initiative économique. Grâce à Renaud Dutreil et à Hervé Novelli, les articles 13 et 14 de la loi pour



Renaud Dutreil

Secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation.

l'initiative économique, en réformant les articles 12 et 13 de la loi du 3 janvier 1977, modernisent les sociétés d'architecture et leur donnent un nouvel élan. ■

→ Les nouveaux articles 12 et 13 de la loi sur l'architecture

Art. 12 - Pour l'exercice de leurs activités, les architectes peuvent constituer des sociétés civiles ou commerciales entre eux ou avec d'autres personnes physiques ou morales. Ils peuvent également constituer une société à associé unique.

Seules les sociétés qui respectent les règles édictées à l'article 13 ci-après et qui sont inscrites à un tableau régional des architectes peuvent porter le titre de sociétés d'architecture et être autorisées à exercer la profession d'architecte. Ces sociétés peuvent grouper des architectes ou des sociétés d'architecture inscrits à différents tableaux régionaux.

Toute société d'architecture doit communiquer ses statuts, la liste de ses associés ainsi

que toute modification statutaire éventuelle au conseil régional des architectes sur le tableau duquel elle a demandé son inscription.

Art. 13 - Toute société d'architecture doit se conformer aux règles ci-après :

- 1 - Les actions de la société doivent revêtir la forme nominative ;
- 2 - Plus de la moitié du capital social et des droits de vote doivent être détenues par un ou plusieurs architectes personnes physiques ou par des sociétés d'architecture. Un des associés au moins doit être un architecte personne physique détenant 5 % minimum du capital social et des droits de vote qui y sont affectés ;

3 - Les personnes morales associées qui ne sont pas des sociétés d'architecture ne peuvent pas détenir plus de 25 % du capital social et des droits de vote des sociétés d'architecture ;

- 4 - L'adhésion d'un nouvel associé est subordonnée à l'agrément préalable de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers ;
- 5 - Le président du conseil d'administration, le directeur général s'il est unique, la moitié au moins des directeurs généraux, des membres du directoire et des gérants, ainsi que la moitié au moins des membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance doivent être architectes.

L'UNSFA poursuit ses actions de modernisation

Avec son Président Alain Gillot, l'UNSFA a été le principal artisan de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture qui autorisait enfin les architectes à s'associer à d'autres professionnels que des architectes et qui leur permettait de créer des sociétés telles que des SA ou des SARL. Ceci malgré l'opposition des architectes très conservateurs de l'époque.

Vingt ans après, une modernisation s'imposait. C'est pourquoi, depuis une demi-douzaine d'années, l'UNSFA demandait à sa tutelle un toilettage de la loi du 3 janvier 1977, notamment les articles 12 et 13 sur les sociétés d'architecture. Cette question a été mise à l'ordre du jour de plusieurs conseils nationaux et ateliers des congrès de l'UNSFA.

Le Conseil national du 21 novembre 2002 a actualisé la doctrine UNSFA sur les sociétés. En mars 2003, Jean-Louis Lissalde, Président d'honneur de l'UNSFA, a obtenu de la Commission spéciale de l'Assemblée Nationale présidée par Hervé Novelli, député d'Indre-et-Loire, que soient insérés dans la loi présentée par Renaud Dutreil des amendements destinés

→ “Je compte sur les architectes pour mener à bien les projets de développement global des quartiers aujourd’hui dégradés”

INFOS MINISTÈRES

Passion Architecture : *Les architectes sont satisfaits du programme de rénovation urbaine que vous mettez en place. Néanmoins, un certain scepticisme persiste : comment se concrétise ce programme de grande envergure ? Comment la politique du guichet unique va-t-elle se mettre en place ? Pouvez-vous revenir sur le financement de ce programme qui, semble-t-il, ne sera pris en charge que pour une infime partie ?*

Jean-Louis Borloo : Premier point : ce n'est plus une utopie puisque le projet de loi a été adopté fin juillet par le Sénat et l'Assemblée Nationale ! Il s'agit du plus important programme de reconstruction et de rénovation des quartiers depuis l'après guerre ! Les professionnels peuvent effectivement s'en réjouir. Avec l'Agence nationale de rénovation urbaine, nous créons un outil formidable -un guichet unique- à destination des collectivités locales et acteurs de la ville pour simplifier les procédures et mobiliser les financements nationaux sur des projets de développement global de quartiers aujourd'hui dégradés. C'est un pas considérable pour accélérer la mise en œuvre de projets. Pour le financement, si la participation de l'État est tout de même conséquente (2,5 milliards d'euros sur 5 ans), vous savez que nous ne sommes pas les seuls contributeurs de la rénovation urbaine : les programmes sont aussi financés par la participation des collectivités

locales concernées, par les fonds européens et bien sûr par les fonds propres des maîtres d'ouvrages et notamment les organismes HLM, ainsi que par les emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Aujourd'hui, la question à poser est plutôt celle-ci : “comment transformer l'essai en faisant aboutir les projets ?” !

P. A. : *Au mois d'octobre 2003, le congrès des architectes se déroulera à Nantes. Vous avez accepté l'invitation de l'UNSFA et vous y serez donc présent pour remettre le Prix du Projet Citoyen. Que représente cet événement pour le Ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine ?*

J-L. B. : Tout d'abord, je suis heureux de venir à la rencontre des architectes ; je souhaite également leur exprimer nos attentes vis-à-vis du rôle majeur qu'ils doivent jouer dans la rénovation urbaine. Le Prix du Projet Citoyen exprime leur implication dans notre société et récompense des projets qui démontrent une attention particulière à la qualité de notre environnement quotidien et de notre cadre de vie. Ce prix est important car il montre que la qualité n'est pas forcément réservée à des lieux prestigieux mais qu'elle doit être quotidienne : l'Architecture, c'est la qualité “au jour le jour”. Je souhaite ainsi inscrire la politique de rénovation urbaine dans un objectif de durabilité et de sérieux dans la conception comme dans la construction.

Il n'est pas question de faire des projets “tape à l'œil” mais bien d'améliorer la vie quotidienne des habitants pour longtemps. Les quartiers classés en politique de la ville doivent redevenir partie intégrante des villes, le logement et la qualité de la vie sont les éléments indispensables de cette politique. Je sais que je peux compter sur l'implication des professionnels de l'aménagement et en particulier des architectes ! ■



Jean-Louis Borloo
Ministre délégué à la Ville et à la rénovation urbaine

des structures d'exercice professionnel

à moderniser les dispositions de la loi du 3 janvier 1977 concernant les sociétés d'architecture. L'avant-projet de ces amendements et de l'exposé des motifs a été rédigé par la Commission juridique de l'UNSFA, présidée par Gilbert Ramus. Renaud Dutreil a immédiatement vu l'intérêt de cette réforme pour la profession d'architecte. Le président de l'UNSFA et le président

du CNOA l'ont conforté dans sa conviction. Les présidents des syndicats régionaux de l'UNSFA sont intervenus auprès des parlementaires pour qu'ils soutiennent cette réforme. Des compléments d'information ont été donnés aux Sénateurs par les responsables de l'UNSFA, notamment Philippe Roux, Président du GEPA et ancien Vice-président de l'UNSFA.

La loi sur l'initiative économique a été adoptée en dernière lecture le 21 juillet 2003. Ainsi l'UNSFA, qui fut l'un des acteurs les plus importants pour qu'existe la loi de 77 sur l'architecture qui ouvrirait aux architectes de nouveaux cadres d'exercice professionnel, va permettre à la profession de franchir un nouveau pas dans la modernisation de ses structures.

M'O 2003

Le marché peut-il tuer la conception ? Colloque du 3 juin 2003

→ Pour la défense d'un cadre de vie de qualité !

Préambule

Le passé est-il le meilleur modèle d'avenir ?

Mesdames, Messieurs, ce que je vais évoquer immédiatement est dans le journal officiel des débats de l'Assemblée nationale lors de la discussion de l'article 4 du projet de loi d'habilitation, relative à la codification et à la simplification du droit.

Quand le rapporteur de la loi d'habilitation donne l'exemple de la création des grandes voies romaines "qui, d'après lui, aurait laissé toute sa place à la maîtrise d'œuvre" (! ?), pour promouvoir en 2003 une procédure comparable pour concevoir un hôpital, a-t-il mesuré combien la société avait changé depuis l'Empire romain ?

Quand vous lisez les propos du secrétaire d'État à la réforme de l'État défendre le fameux "marché global", en rappelant l'idée simple qu'il serait temps d'interroger les enseignants s'il s'agit d'un lycée, les médecins s'il s'agit d'un hôpital, les magistrats s'il s'agit d'un tribunal ou les policiers quand il s'agit d'un commissariat, vous pouvez déplorer le mépris dans lequel il tient les maîtres d'ouvrage publics, conducteurs d'opération, programmeurs, assistants divers et maîtres d'œuvre dont aucun n'avait sans doute pensé aux utilisateurs !

Il me semble donc bien utile de rappeler à nos gouvernants les raisons majeures qui ont progressivement justifié les procédures actuelles, notamment celles décrites par la loi de 1977 et, pour les marchés publics, par la loi MOP. Sans doute doit-on aussi leur rappeler les fonctions assumées par les principaux acteurs.

1 - Émergence d'une maîtrise d'œuvre distincte de l'entreprise

Autrefois, la différenciation entre la fonction de l'architecte et celle de l'entrepreneur était loin d'être authentifiée : les maîtres d'ouvrage avaient en face d'eux des opérateurs mélangeant souvent les deux fonctions.

S'il en est souvent résulté des œuvres de grande qualité, c'est incontestablement parce que celui qui imaginait et concevait les ouvrages commandait à ceux qui les réalisaient (et non l'inverse), ce qui n'enlève rien au talent et à l'habileté des artisans qui ont construit nos monuments.

Pourtant, c'est ce cumul qui a fini par poser problème pour les cas les plus courants : dans un marché portant sur un objet dont la technicité échappe à l'un des deux cocontractants, il est évident que le moins sachant est dans un état d'infériorité, d'abord pour conclure le marché, car son "projet" est encore à concevoir et il lui manque alors l'outil de base pour mettre en concurrence les entreprises, et puis par la suite, pour vérifier que les clauses du marché sont respectées lors de l'exécution.

Dans l'intérêt même des maîtres d'ouvrage non professionnels, ces architectes-entrepreneurs ont compris qu'ils devraient faire un choix sur la nature de leur fonction : soit concepteur et conseiller privilégié du maître d'ouvrage, soit entrepreneur réalisant matériellement l'ouvrage.

Pour les grandes infrastructures de notre pays, l'État s'est doté d'un remarquable corps d'ingénieurs afin de concevoir les ouvrages et de surveiller leur exécution par les entreprises.

Je constate ainsi que l'histoire a tranché : l'évolution de notre société n'a fait que renforcer, année après année, décennie après décennie, la nécessité d'une différenciation entre la maîtrise d'œuvre et l'entreprise. Les raisons en sont multiples, mais on peut les rassembler sous le terme englobant de complexification.

- Volonté de nos concitoyens d'être associés aux décisions, diversité croissante de leurs attentes, élévation constante des qualités attendues : de plus en plus de concertations accompagnent la création.

- Démultiplication des réglementations à respecter pour passer des contrats, financer, programmer, concevoir, construire, occuper, louer, exploiter, entretenir, garantir, démolir.
- Choix toujours plus important des solutions techniques, des matériaux, des moyens de production, des outils et services à la disposition de tous les acteurs.
- Prise de conscience de l'intérêt de la collectivité et pas seulement des intérêts d'un client et de son entrepreneur.
- Il est donc logique que les programmes fixent des objectifs de plus en plus complexes à atteindre et de tous ordres : culturel, social, urbanistique, environnemental, esthétique, technique, économique, réglementaire, dont il convient de réussir la synthèse architecturale.

La conception des projets est ainsi devenue l'action la plus importante pour optimiser les qualités attendues des ouvrages.

Est-ce un dérapage incontrôlé de l'histoire si en 1985, alors que les textes de 1973 sur l'ingénierie avaient découpé la **conception** en seulement trois phases, les rédacteurs de la loi MOP en ont prévu quatre, voire cinq (esquisse, avant-projet sommaire, avant-projet définitif, projet, dossier d'exécution) ? Si on a prévu un tel nombre d'étapes de conception, c'est évidemment parce que l'**optimisation** des qualités attendues du futur ouvrage **n'est pas instantanée** et que l'on attend des **progrès** de chaque phase d'études au fur et à mesure que le projet se précise.

La question n'est pas de savoir "qui doit assumer ces tâches de **conception** ?".

Il y a pratiquement consensus pour dire qu'il faut les confier aux professionnels dont c'est le métier : les **maîtres d'œuvre** forment évidemment le gros de la troupe. Cela me donne l'occasion de dire que le combat des professionnels de la maîtrise

d'œuvre n'est pas corporatiste, car ils auront toujours du travail.

Le but de ces journées M'O 2003 est de répondre à la question :

Afin de créer les meilleures conditions de création d'un cadre de vie de qualité, est-il préférable que les concepteurs soient dans l'équipe du maître de l'ouvrage ou dans celle de l'entrepreneur ?

Je constate simplement que depuis un peu plus d'un demi-siècle, le législateur, le pouvoir réglementaire et les acteurs eux-mêmes n'ont cessé de renforcer la solution de l'opérateur indépendant des entreprises, conseiller privilégié du maître d'ouvrage. La norme NF P 001 03, énonçant les clauses générales des marchés de travaux conclus

que les maîtres d'ouvrage interrogés rejettent totalement le groupement conception-réalisation dirigé par l'entrepreneur et 14 % d'entre eux l'admettent à condition qu'il soit dirigé par le maître d'œuvre, ce qui correspond sans doute aux offres "clés en mains" présentées par des bureaux d'études et des architectes, ou par les offres faites par les architectes-bâisseurs et les architectes. Gardons-nous toutefois des positions manichéennes. Tous les ouvrages n'étant pas de même nature, c'est la RAISON qui doit présider au choix du processus de conception, c'est l'intelligence qui permet de déterminer

- tantôt pourquoi, dans certains cas bien spécifiques, la maîtrise d'œuvre peut, sans dégât pour la collectivité ou pour

d'influence sur le service qu'il rendra aux automobilistes).

Dans le cas d'un tel ouvrage, une procédure de **concours** de grande qualité peut résoudre la question primordiale du **paysage** à condition d'en faire le **critère majeur du choix**. Celle du **franchissement** est assurée par le cahier des charges avec des exigences possibles à contrôler. Quant au **prix** de la construction, il est avantageux de mettre à contribution le génie des entreprises capables d'inventer des mises en œuvre performantes : la conception-réalisation permet de bénéficier de cet apport. Je fais observer que cette situation est dans le droit-fil de l'article 18-1 de la loi MOP



par des maîtres d'ouvrage privés, prévoit un maître d'œuvre indépendant des entreprises, agissant dans l'intérêt du maître d'ouvrage.

Pour les marchés publics, l'article 7 de la loi MOP prévoit :

... Pour la réalisation d'un ouvrage, la mission de maîtrise d'œuvre est distincte de celle d'entrepreneur. ...Pour les ouvrages de bâtiment, une mission de base fait l'objet d'un contrat unique...

Quant à la procédure conception-réalisation, elle a été encadrée par l'article 18-1 qui la limite aux cas où les avantages escomptés l'emportent sur les risques qu'elle peut engendrer.

2 - Choix raisonné des procédures

Dans les résultats de l'enquête publiée par le Moniteur du 30 mai 2003, je constate

notre patrimoine et nos paysages, être liée à l'entreprise à condition de choisir la procédure appropriée ;

- et tantôt pourquoi, et c'est la majorité des cas, il est avantageux que la maîtrise d'œuvre soit indépendante de l'entreprise.

2.1 - Pour certains ouvrages d'infrastructure, la conception-réalisation ne peut-elle être avantageuse si la procédure est susceptible de satisfaire les enjeux essentiels ? Pour un pont par exemple, les principaux enjeux sont concentrés dans trois mots : le **paysage**, le **franchissement**, le **prix** de la construction (car la valeur du service rendu n'est pas affectée par la mise au point de l'ouvrage qui suivra la conclusion du marché de travaux ; le fait qu'il soit suspendu ou à haubans, en acier ou en béton n'aura guère

et du 3^e décret du 29 novembre 1993, article 15 : "opérations dont les caractéristiques intrinsèques (dimensions exceptionnelles,...) appellent une mise en œuvre dépendant des moyens et de la technicité des entreprises." Pour la petite histoire, rappelons que pour le viaduc de MILLAU, la collectivité n'a pas voulu prendre le risque de "polluer" le choix du projet par la question de son prix et c'est une procédure plus compliquée qui a eu lieu : concours de concepteurs, puis concours construction-concession.

2.2 - Par contre, dans tous les autres cas, il est facile de démontrer que **tout le monde a intérêt à ce que la maîtrise d'œuvre puisse concevoir le projet indépendamment de l'entreprise**, c'est-à-dire avant d'être entravée par un marché de travaux conclu sur la base d'un avant-projet non abouti.

Je vous renvoie d'abord aux raisons que j'ai données précédemment qui ont justifié l'émergence d'une maîtrise d'œuvre distincte de l'entreprise et qui montrent la complexification de la conception des ouvrages.

Il suffit de chercher, parmi tous les opérateurs possibles, quels sont ceux qui peuvent le plus apporter à la qualité du projet.

Si nous reprenons l'exemple de l'hôpital qui a été cité par l'un des défenseurs du "fameux" marché global, est-ce l'entrepreneur constructeur le plus compétent pour savoir :

- comment les soins devront être administrés demain,
- comment le personnel peut trouver son efficacité mais aussi son confort,
- comment les familles doivent être accueillies,
- ou de quels matériels médicaux l'établissement doit être doté ?

On marche sur la tête ! Soyons sérieux, assurer la synthèse de tous les objectifs et de toutes les contraintes qui président à la conception d'un hôpital est tellement important pour l'avenir qu'il serait stupide de se barrer la route de la réflexion et de la recherche par un marché de travaux conclu prématurément sur des bases incertaines.

Quant à dire que l'entreprise construira mieux si c'est elle qui est chargée d'entretenir l'hôpital, c'est doublement injurieux :

- d'abord vis-à-vis des entreprises, car cela sous-entendrait qu'elles vont bâcler les travaux si leur filiale n'est pas chargée de la maintenance,
- ensuite vis-à-vis des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre, car cela sous-entendrait qu'ils seraient incapables de programmer et de concevoir en pensant à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage !

La conclusion est claire : l'intérêt de la collectivité est que la maîtrise d'œuvre reste dans l'équipe des maîtres d'ouvrage, programmeurs, maîtres d'usage, utilisateurs et autres citoyens concernés par l'ouvrage.

3 - Le cadre de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture

Ayant justifié l'aboutissement raisonné d'une maîtrise d'œuvre indépendante de l'entreprise pour les marchés privés et publics, ayant exposé le cadre légal de la loi MOP pour les marchés publics, principalement en ses articles 7 et 18-1, il faut dire quelques mots de la loi

sur l'architecture dont les dispositions s'imposent pour la majeure partie des ouvrages.

Nous pouvons tous comprendre ce qui fonde les principales dispositions de la loi du 3 janvier 1977.

3.1 - D'abord dans l'intérêt des maîtres d'ouvrage eux-mêmes.

Au-delà des qualités technico-économiques tout à fait essentielles d'un projet, les maîtres d'œuvre ont aussi pour mission de concevoir une œuvre offrant des qualités d'ordre fonctionnel, ergonomique et esthétique susceptibles d'assurer un bien-être physique et moral à ceux qui vont y résider, y travailler ou s'y distraire : les conditions de travail et de loisirs, où le cadre de la vie de famille font de l'architecture un vecteur de la civilisation.

Ces qualités escomptées des bâtiments, qui ne peuvent pas faire l'objet de spécifications contrôlables mathématiquement, justifient que l'on choisisse des professionnels qui ont reçu la formation ad hoc.

3.2 - Ensuite, dans l'intérêt de la collectivité, une large fraction des attentes de nos concitoyens concerne des valeurs qui ne sont pas techniquement quantifiables :

- la valeur environnementale : par son implantation, sa composition, ses proportions, ses matériaux, ses couleurs, ses reflets, ses lumières, l'architecture participe à l'élaboration du paysage urbain et rural ;
- la dimension humaine et la valeur sociale : les sites et les bâtiments dans lesquels évoluent nos concitoyens guident leurs usages et influent sur leurs comportements : l'architecture, constituant fondamental du cadre de vie, joue un rôle dans la socialisation des individus ;
- la valeur culturelle et patrimoniale : l'architecture, contrairement aux autres arts qui supposent une démarche volontaire, s'impose à tout le monde : elle est donc un outil culturel de la société, chaque nouveau bâtiment ajoute un maillon à notre patrimoine.

Aucune des qualités que je viens d'évoquer ne peut faire l'objet d'une normalisation ou d'un contrôle objectif. De plus, certains maîtres d'ouvrage peuvent être rétifs à la prise en compte de telles valeurs étrangères à leur intérêt immédiat.

La loi du 3 janvier 1977 n'a pas d'autres objectifs que de **déterminer les meilleures conditions pour que ces valeurs soient prises en compte** à l'occasion de toute opération de construction.

Le législateur a raisonné logiquement :

- il a décidé que les enjeux de la construction justifiaient le recours à des professionnels qui avaient reçu une formation spécifique, leur permettant de satisfaire ce type de valeurs non normalisables ;
- il a constaté que seules les écoles d'architecture et une école d'ingénieurs formaient ce type de professionnels ;
- il a fixé les conditions de leur recensement, leur a imposé une déontologie et a créé un organisme de contrôle de leur exercice, l'ordre des architectes ;
- il a rendu obligatoire le recours à ces professionnels.

Voilà simplement la philosophie de la loi sur l'architecture.

Conclusion

En conclusion, je dirai simplement que si, surtout depuis un demi-siècle, le législateur a amélioré les processus de réalisation de notre cadre de vie, par la loi de 1977 pour tous les marchés et par la loi MOP pour les marchés publics qui servent souvent de modèles aux marchés privés, c'est pour que notre pays passe du stade du quantitatif à un stade où d'autres valeurs de civilisation seront privilégiées. Si nos gouvernants croient encore à ces valeurs d'intérêt public, qu'ils protègent l'esprit de ces lois et qu'ils réfléchissent bien, **avec** les professionnels, à la manière dont on peut les moderniser.

Si la nation décide demain que les valeurs d'intérêt public que ces deux lois défendent sont absurdes, sans intérêt pour l'avenir de notre société et de notre patrimoine, que le Parlement abroge ces deux lois et qu'il laisse les groupes financiers puissants **imposer leurs propres lois.**

L'action des maîtres d'œuvre, notamment des architectes depuis un an n'a pas d'autre objet que d'exprimer leur refus d'une telle régression. ■

Gilbert Ramus,
président de la commission
juridique de l'UNSFA



L'UNSFA croque la pomme à Apple-Expo

→ du 15 au 19 septembre 2003

L'UNSFA est de nouveau partenaire d'Apple-Expo (Palais des Expositions, Porte de Versailles - Paris) et invite les architectes à la journée thématique du 17 septembre qui débute à 10 heures pour s'achever au Sénat (Salle René Coty) de 19 heures à 21 heures. Cette journée spéciale "architectes et partenaires" sera l'occasion de faire découvrir les dernières solutions, applications, technologies et outils qui leur sont dédiés.

Sous l'impulsion de François Pélegrin, il y a plus de vingt ans, l'UNSFA a largement participé à l'informatisation des agences et à l'évolution des pratiques professionnelles. Aujourd'hui, les enjeux se traduisent par la simplification, la capacité et la rapidité de transmission et d'échange de données techniques qu'elles soient écrites ou graphiques. Nous vivons l'ère numérique qui est une réalité non plus virtuelle mais bien réelle et il faut quitter définitivement le XX^e siècle pour entrer de plein-pied dans le III^e millénaire.

Il s'agit autant d'une révolution technique que d'une évolution de nos mentalités. C'est pourquoi la démarche de l'UNSFA vise à engager la démocratisation des outils coopératifs à la fois auprès des architectes et au sein de la large communauté du bâtiment, notamment au travers de l'application **Batibox** et grâce à l'opération **BAT-I-BUS**, présent sur le salon tous les jours.

Le thème de cette journée est **"Le système d'information du bâtiment ou SIB"**.

L'ère numérique implique de modifier les méthodologies de travail, d'échange et de partage de chaque professionnel de l'acte de construire. Les architectes ne doivent pas craindre de communiquer l'information technique du projet aux autres



Stand Apple

acteurs qui vont ensuite pouvoir l'enrichir aux diverses phases de l'étude. Ils restent les mieux à même pour collecter et vérifier la cohérence de l'ensemble des compléments. Ils sont et resteront les véritables chefs d'orchestre du projet et ce, grâce

au nouveau standard universel : IFC, devenu norme, qui a pour finalité la modélisation technique du bâtiment sous une forme de base de données exploitable, échangeable et partageable entre les différents logiciels des métiers du secteur.

Un CD-Rom actualisé et d'auto-formation sur les IFC sera d'ailleurs distribué gratuitement aux architectes présents durant Apple-Expo.

De même, un parcours expert, signalé sur les stands des exposants par des affichettes "Carte Services" accueillera les visiteurs attendus où on leur proposera selon cas, des offres, des réductions ou des services spécifiques sur des ordinateurs, imprimantes, traceurs, portables, appareils photos, logiciels... ■

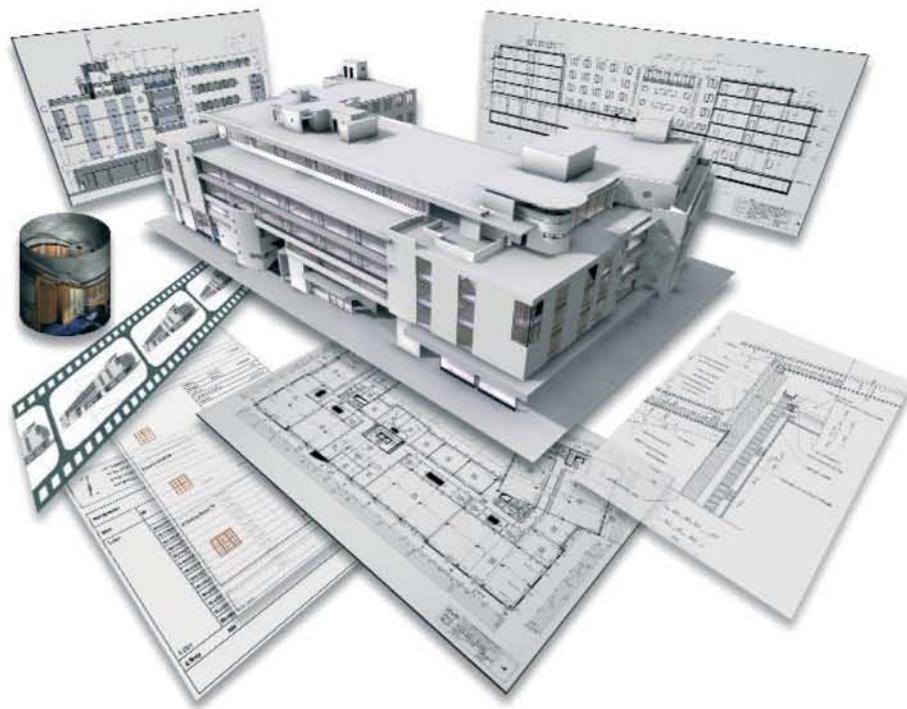
L'événement de cette journée spéciale "architectes et partenaires" sera une succession d'ateliers, de démonstration et de conférences sur le SIB animées par Xavier Fodor, journaliste, à savoir :

- **10h00 - 10h30** : Atelier 1 - Quels équipements pour l'agence : imprimantes, traceurs, serveur
- **10h30 - 11h00** : *Démo 1 sur les équipements de l'agence d'architecture*
- **11h00 - 11h30** : Atelier 2 - Utilisation et exploitation de l'image numérique
- **11h30 - 12h15** : Conférence 1 : L'agence face à son développement : du dessin au numérique
- **12h30 - 12h50** : Rencontre 1 avec un ingénieur, Jean-Michel Doucet
- **13h00 - 13h30** : *Démo 2 sur l'utilisation de la 3D et l'exploitation de l'image de synthèse*
- **14h00 - 14h45** : Conférence 2 : Comment communiquer, échanger et partager les données du projet avec tous les acteurs du bâtiment
- **15h00 - 15h30** : Atelier 3 - les outils de la mobilité pour l'architecte
- **15h30 - 16h00** : *Démo 3 sur les outils de la mobilité : keynotes, palm, portable...*
- **16h00 - 16h20** : Rencontre 2 avec François Pélegrin - UNSFA
- **16h30 - 17h00** : *Démo 4 : quelques exemples de réalisations*
- **17h00 - 18h00** : Atelier UNSFA sur la Formation BATIBUS (l'outil de gestion Batibox)
- **18h30 - 21h00** : Soirée de clôture au Sénat (Salle René Coty)

Alors, venez nombreux croquer la pomme d'Apple et du savoir numérique...

ARCHICAD 8

ARCHICAD 8



du concret quand on crée !

ArchicAD est une marque déposée de Graphisoft R&D Rt.

ABVENT
17, boulevard Henri IV
75004 Paris
tél. : 01 53 01 05 05
fax : 01 53 01 05 00
www.abvent.com



Lettre aux architectes

Rendons-nous à l'évidence : en France, l'architecte ne fait toujours pas partie du paysage naturel, il n'intervient que sur 5 % de la maison individuelle et sur seulement 35 % du chiffre d'affaires du "BTP". Certains ne voient dans son intervention qu'un surcoût, d'autres l'empêchement de faire de bonnes affaires.

La culture architecturale est si peu répandue en France que le législateur a jugé nécessaire, au travers la loi de 1977 puis de la loi MOP, de déclarer d'intérêt public, le cadre de vie et de l'architecture en rappelant que celle-ci devait être conçue par des professionnels compétents : les architectes.

Mettre les Français en appétit, en faire des consommateurs avertis et exigeants, est la seule véritable solution pour que le recours à l'architecte ne soit plus imposé mais naturel. Même en s'y prenant maintenant, il faudra une génération avant d'en mesurer l'effet.

EN ATTENDANT, IL CONVIENT QUE LES MARCHÉS PUBLICS CONTINUENT À DONNER LE BON EXEMPLE, OR LE GOUVERNEMENT S'APPRÊTE À FAIRE L'INVERSE...

Si le Président de la République prône, le concept de développement durable pour que soient conjugués harmonieusement les critères sociaux, environnementaux et économiques, il est consternant de constater que son gouvernement adopte des solutions radicalement opposées :

La "France d'en bas" n'est pas si naïve au point de croire que les formules de "PPP ou CONCEPTION-CONSTRUCTION-MAINTENANCE", qui consistent à transformer l'état et les collectivités locales en simples locataires de grands groupes financiers, vont permettre la concertation et la prise en compte de tous les critères qui contribuent à forger la qualité du cadre de vie.

Le gouvernement ment aux Français, par omission en n'avouant pas que ces formules coûteraient plus cher au contribuable et en n'expliquant pas que l'intérêt public de ces investissements ne serait plus contrôlable dès lors qu'ils seraient managés par le "privé" !

Faut-il rappeler que toutes les affaires de corruption (et de connivences entre partis politiques et grands groupes) trouvent justement leur apothéose dans ces formules ?

Le gouvernement devrait s'intéresser aux 95 % des marchés publics "ordinaires" et engager rapidement des réformes essentielles pour permettre :

- aux maîtres d'ouvrages publics de financer au juste prix, le "coût global" tout en préservant l'intérêt public : si le budget était en adéquation avec le programme, il n'y aurait plus de dépassement du coût d'objectif ;
- aux services de l'État et des collectivités territoriales de réduire leurs délais : si une opération prend en moyenne 7 ans, ce n'est certainement pas dû à la durée de la conception (1 an) ni à la durée des travaux (1 an) ! Les gains de productivité sont à chercher dans le camp de l'administratif ;
- aux maîtres d'ouvrages publics de planifier et programmer "en temps et en heure" pour éviter d'invoquer ensuite - c'est trop facile - la "procédure d'urgence" !

L'enjeu de ces nécessaires réformes est celui du bien être durable de la société et des moyens dont la France se donnera pour réussir un cadre de vie de qualité.

Que l'on cesse donc de dire que nos réactions seraient corporatistes !

Heureusement, la plupart des élus sont bien conscients de leur responsabilité "d'architectes de la cité" et ils savent que pour réussir un projet il faut une réelle concertation avec les habitants et un vrai dialogue entre une maîtrise d'ouvrage forte, capable de programmer et financer son projet en coût global, **et une maîtrise d'œuvre indépendante et responsable**, capable de concevoir l'ouvrage en coût global. Il faut ensuite une vraie mise en concurrence des entreprises. Tout cela relève du bon sens le plus élémentaire...

C'est pourquoi l'UNSF a cessé d'agir et de multiplier, ces derniers mois, les actions en concertation

- avec l'Ordre et le SA (plusieurs lettres ouvertes à Jacques Chirac, aux maîtres d'ouvrages publics et aux responsables des collectivités territoriales, aux députés et sénateurs) ;
- avec le ministère de la Culture, le ministère de l'Équipement et la MICQ ;
- avec les députés et les sénateurs ;
- avec les étudiants en architecture ;
- avec la maîtrise d'œuvre.

C'est le sens des premières rencontres de l'architecture, de l'ingénierie et des techniques de construction : MAÎTRISE D'ŒUVRE 2003 organisée par Le Moniteur en partenariat avec CICF, SYNTEC, UNSFA : un événement qui a permis le 4 juin une très forte mobilisation des architectes et l'assurance que les ministres Jean-Jacques Aillagon et Gilles de Robien seront à nos côtés.

Grâce à toutes ces actions, le gouvernement a reculé sur certains points mais IL NOUS FAUT MAINTENANT DÉCOUPLER L'ACTION ET NOS MOYENS !

Vu la gravité de la situation et l'importance des enjeux, il serait indécent que 10 % seulement des architectes s'activent EN PUR BÉNÉVOLAT dans les instances syndicales en consacrant une partie non négligeable de leur temps à défendre les intérêts de toute une PROFESSION, alors que d'autres se contentent seulement d'en recueillir les fruits : loi de 3 janvier 77, loi MOP, rédaction corrigée positivement du Code des Marchés publics sur la maîtrise d'œuvre, TVA à 5,5 % pour les honoraires d'architectes sur les travaux d'entretien des logements, cadre des sociétés d'architecture modernisé dans la loi de 77, nouvelle convention collective...

La situation est grave **et tu ne peux rester à l'écart** de ce mouvement.

Je t'invite à nous rejoindre à NANTES du 2 au 4 octobre 2003. Ce sera un moment fort de réflexion, de dialogue avec le monde politique et d'engagement pour de prochaines actions*.

Ce 34^e congrès de l'UNSF, ouvert à tous, est l'occasion pour chacun de s'exprimer pour défendre les valeurs culturelles, sociales et citoyennes dans l'intérêt public de l'architecture et durable de notre planète...

Comptant sur ton sens CIVIQUE, j'espère que nous pourrons compter sur ton soutien pour ces actions dont toute la profession bénéficie.

François Pélegrin
Président de l'UNSF

* les assises nationales de l'architecture préparées conjointement par l'UNSF, le CNOA et le SA se tiendront début novembre 2003, à Paris.

Le programme

Ce 34^e congrès de l'UNSF vient à point nommé pour faire le bilan d'une année très mouvementée, pour maintenir la pression contre les projets de réformes gouvernementales et pour préparer l'avenir des architectes. Le combat est constant pour la défense de notre profession et il est de plus en plus utile et nécessaire d'être solidaire et de s'engager "à long terme" et pas seulement pour des manifestations ponctuelles.

Être syndiqué, c'est œuvrer pour l'ensemble de la profession afin de conserver "l'indépendance" des architectes pour qu'ils continuent de travailler "aux côtés des citoyens", dans "l'intérêt public" de l'architecture.

L'UNSF vous espère "nombreux" début octobre à Nantes, ville lauréate 2003 du prix européen d'urbanisme Gubbio.

Ce 34^e rendez-vous annuel sera l'occasion de discuter de l'actualité des projets de réforme des marchés publics et du PPP ou Partenariat Public et Privé.

Au cours des derniers mois, de nombreux élus alertés par l'UNSF s'inquiète de la remise en cause des règles établies depuis dix ans pour assurer la concurrence, la transparence et garantir la moralité de la vie publique.

La solidarité des architectes doit pleinement s'afficher à Nantes pour préparer **les futures assises nationales de l'architecture**.

Trois tables rondes et sept ateliers vont animer ces journées de travail et de détente.

Le vendredi matin, le débat portera sur la relation de la société avec son cadre de vie. Tout démontre que l'attente de nos concitoyens est forte en matière d'aménagement, à l'heure de la mobilité et du développement de la société de loisirs.

L'évolution de l'opinion publique, les contraintes de l'économie moderne, globalisée à l'échelle de la planète, exercent de fortes pressions sur les collectivités :

- exigences de solidarité : handicapées, santé, sécurité...
- ambitions d'accueil : attractivité pour l'investissement ou pour le tourisme...
- respect de l'environnement : maîtrise des pollutions, contrôle de l'urbanisme, sauvegarde du patrimoine et des paysages...

Dans ce contexte, la qualité architecturale, qui est au cœur de ces enjeux, ne peut être réduite à un simple service.

Dans la compétition mondiale, la France peut demeurer l'un des plus attractifs à condition que les forces de la société qui produisent et financent, sachent respecter celles qui contribuent à faire exister des valeurs plus immatérielles.

L'après-midi, diverses réponses seront apportées à cette table ronde matinale au travers de témoignages de confrères européens sur la nature des liens avec la société qu'ils voudraient voir réévalués.

Il reste beaucoup à faire pour que les pouvoirs publics et les villes se donnent les moyens d'élaborer des documents d'urbanisme pertinents, pratiques et concrets, créatifs, facilitant les conditions d'un dialogue entre acteurs et respectueux des demandes sociales.

À quand moins de règles tatillonnes, contradictoires, dont plus personne ne comprend la logique au point d'atteindre quotidiennement l'absurde ?

À quand plus de démarches réfléchies en termes de respect de l'environnement et de développement durable, plus d'"objectifs cibles" positifs proposés aux maîtres d'ouvrage et aux architectes de façon incitative ?

L'architecture est une démarche ouverte loin des replis égoïstes.

Le samedi matin, précédant la remise du "Prix du Projet Citoyen 2003", le débat sera axé sur le renouvellement urbain en présence de Jean-Louis Borloo, Ministre de la Ville qui viendra détailler son plan.

L'enjeu de la réussite est bien de :

- convaincre les élus d'accueillir au sein des opérations locales et déconcentrées les familles aidées ;
- convaincre les investisseurs d'installer de nouveaux programmes d'habitat diversifié dans les quartiers renouvelés ;
- favoriser un urbanisme et une architecture à dimension humaine par la création d'habitat intermédiaire et de maisons de ville et des équipements publics et privés variés.

Vous avez également le choix entre trois ateliers le vendredi matin et quatre l'après-midi :

- **Les nouvelles sociétés d'architecture et la nouvelle convention collective**
L'atelier détaillera les nouvelles dispositions des articles 12 & 13 de la loi du 3 janvier 1977 sur les sociétés d'architecture qui permettent notamment d'y associer des personnes morales. Une avocate et des juristes répondront aux questions des confrères.
- **Les nouvelles missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage**
Qui aura de plus en plus besoin d'une "AMO qualifiée" ; les architectes pourront acquérir les savoirs nécessaires à ces nouvelles missions.
- **Les nouvelles pratiques numériques (NPIC)**
Ou comment partager et échanger plus efficacement entre les acteurs de la construction toutes les informations du projet, pour un gain de compétitivité.
- **Les nouvelles pratiques à l'international**
La formation continue des architectes vise à l'élargissement de leurs compétences et à l'ouverture vers de nouveaux horizons professionnels et vers les marchés internationaux...
- **Les nouvelles procédures de dévolution de la commande et l'accès des jeunes à l'exercice professionnel**
En les aidant à devenir des professionnels compétents et de véritables chefs d'entreprise, c'est la défense de l'architecture qui est en jeu.
- **Les démarches qualité de l'agence (M'PRO & ISO 9001) et les démarches environnementales (ISO 14001)**
Pour maintenir notre haute compétence, il faut l'entretenir au fil des ans ; les démarches qualités sont les moyens d'y parvenir et de satisfaire au mieux nos clients.
- **La démarche HQE et les matériaux innovants (composites, textiles...)**
Le développement durable et la démarche HQE sont les meilleurs moyens de faire comprendre la spécificité de notre métier. Il est nécessaire de se former et de s'informer des nouveautés techniques.

Vigilance, pédagogie et actions, tels sont les trois mots d'ordre de ce 34^e congrès qui ne sera un succès que grâce à votre mobilisation. **A vous de jouer...** ■

Abécédaire nantais



De G. à D. : la Cigale, le Passage Pommeraye, le Port de Nantes et la Cité radieuse

Allumées : festival qui restera gravé à jamais dans le cœur des Nantais.

Breton André : estimait que Nantes était, avec Paris, une des seules villes où "quelque chose de grand" pouvait lui arriver.

Cigale (la) : brasserie célèbre pour son décor 1900 tout en céramique, stuc et mosaïque. Construite place Graslin face au théâtre du même nom.

Demy Jacques : cinéaste nantais qui immortalisera sa ville dans "Lola" en 1960.

Erdre : l'une des plus belles rivières de France qui se jette dans la Loire au pied du palais des congrès.

Feydeau : île de ville au XVIII^e siècle sur laquelle les armateurs ont édifié de superbes hôtels particuliers.

Gracq Julien : pour qui Nantes est "ni tout à fait terrienne, ni tout à fait maritime. Ni chair, ni poisson, juste ce qu'il faut pour faire une sirène".

Henri IV : signe en 1598 le célèbre Édit de Nantes qui accorde la liberté de culte aux protestants.

Île de Nantes : figure de proue dressée au milieu du fleuve, enjeu urbain majeur des prochaines décennies.

Jules Verne : né à Nantes en 1828, un musée situé sur la butte Sainte Anne lui est consacré.

Kervégan : rue qui traverse l'île Feydeau, les mascarons qui ornent ses façades évoquent l'Afrique, l'Asie et l'Amérique.

Loire : ses crues légendaires et les ponts qui l'enjambent ont écrit bien des pages de l'histoire nantaise.

Musée des Beaux Arts : il abrite une exceptionnelle collection d'œuvres anciennes (De La Tour, Ingres, Corot, Courbet...) et contemporaines (Delaunay, Ernst, Kandinsky...).

Naoned : Nantes en breton.

Océan : il suffit de faire 40 km pour se baigner dans l'océan Atlantique.

Passage Pommeraye : il est considéré comme un des plus beaux passages couverts du XIX^e siècle.

Quai de la fosse : bien connu des marins qui depuis le XVIII^e siècle ont fait escale dans le port de Nantes. Les façades des hôtels particuliers rappellent que la ville s'est enrichie grâce au commerce triangulaire.

Rezé : la voisine d'en face où Anselmi, Fuksas et Perrault sont venus construire au pied de la Maison Radieuse de Corbusier.

Saint-Nazaire : la complice qui forme avec Nantes la métropole atlantique.

Titan : l'incontournable grue jaune, ultime vestige des chantiers de construction navale démantelés.

Université : elle date des années 60. La métropole compte aujourd'hui 50.000 étudiants.

Venise de l'ouest : c'est ainsi que l'on désignait la ville avant que les bras de Loire et d'Erdre ne soient comblés entre les deux guerres.

Waldeck-Rousseau : né à Nantes en 1946, fait voter en 1901 la fameuse loi sur les associations.

XV^e siècle : Nantes devient la capitale de la Bretagne. Débute la construction du château des ducs de Bretagne et de la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul.

Yaka : venir pour goûter au charme incomparable de cette ville dont on a dit "Nantes, c'est comme le chouchou, on n'a pas vraiment envie d'y goûter, mais après avoir bu le premier verre, on a envie de partir avec la bouteille !".

Zénith : sera construit en 2005 à St Herblain (Nantes ouest), il placera Nantes dans le circuit des grandes tournées européennes.



Cité des Congrès



Île Feydeau



Passion Architecture : *En qualité d'élu local, quelle est votre conception de l'architecture ?*

Jean-Marc Ayrault : Dans mon rôle d'élu, j'ai le devoir de proposer et d'appliquer un projet qui fasse la synthèse des attentes, présentes et à venir, de mes concitoyens.

La ville ne se fabrique pas seulement avec des idées. C'est d'abord dans la gestion des contraintes qu'une politique se réalise. L'architecture est présente à tous les moments de la vie quotidienne : au foyer, au bureau, dans les parcours urbains... Il importe donc que les citoyens ne perçoivent pas l'architecture comme un exercice extérieur, un art supérieur qui s'imposerait à eux. Dans le cadre de mes mandats, j'ai à cœur de permettre au citoyen d'être moins passif, d'établir une relation décomplexée avec l'architecture. Je crois au dialogue, qui doit être l'occasion pour le citoyen d'exprimer un mode de vie, des besoins d'organisation et de fonctionnement, et pour l'architecte de les prendre en compte.

Nantes, lauréat du prix Gubbio

Nantes vient de remporter le prix européen Gubbio pour la requalification du cours des 50 otages et du sud de l'île Feydeau. Si elle a été retenue par l'UNSF comme ville d'accueil de son congrès, c'est que cette interaction entre citoyens, aménageurs et élus a la chance de bien fonctionner et de porter ses fruits.

P. A. : *Comment la ville de Nantes s'inscrit-elle dans une logique de développement durable ?*

J.-M. A. : Pour prétendre à un développement et une organisation du territoire durables, je crois qu'il faut raisonner à l'échelle pertinente de l'agglomération nantaise et

de métropole qu'elle forme avec Saint-Nazaire. C'est en tout cas à cette échelle que nous élaborons un schéma de cohérence territoriale.

Notre première priorité c'est la gestion de la mobilité et des déplacements. À Nantes, nous avons fait le choix d'avoir une action volontariste en matière de déplacements. Depuis les années 70, la notion d'agglomération nantaise s'est constituée autour de deux grands équipements qui allaient s'avérer "structurants" : le tramway, qui a été le premier d'une nouvelle génération à être réintroduit en France, et le périphérique de l'agglomération, achevé au début des années 90. Ces deux réalisations nous ont ensuite permis de mener la restructuration du cours des 50 otages, auparavant artère essentielle du trafic automobile et de la traversée du centre, en véritable avenue urbaine où tous les modes de déplacements ont leur place.

La maîtrise des déplacements passe aussi par celle de l'étalement urbain, qui est la source principale de l'engorgement de la circulation en ville. L'aspiration de nos concitoyens à la maison individuelle concourt à une augmentation du prix du foncier lors de ces dernières années et a conduit les ménages à s'éloigner un peu plus de la ville-centre. Face à cette logique, notre réponse en tant que collectivité est de

proposer des espaces nouveaux pour tous les types de ménages, en veillant à respecter une densité urbaine correcte.

Nous défendons une logique de recentrage, par laquelle la ville se reconstruit sur elle-même, en proposant de nouveaux usages pour des espaces délaissés. Avec un territoire immense au cœur de l'agglomération (350 hectares dont 85 d'espaces à recomposer intégralement), nous avons une perspective urbaine unique en France de faire émerger un véritable éco-quartier, autour de modes économes de construction, de gestion énergétique des bâtiments et de déplacements. Cette configuration nous donne l'opportunité de re-concevoir la ville en son cœur, en étant riches de tous les acquis du passé.

P. A. : *Quels sont les objectifs concrets de la Ville de Nantes dans le cadre du renouvellement urbain ?*

J.-M. A. : **Sur le Pré-Gaucher**, en lieu et place de terrains qui ne sont aujourd'hui non urbanisés ou occupés de façon provisoire, nous avons lancé une ZAC sur 17 hectares. C'est tout un quartier nouveau qui doit émerger et qui accueillera habitats, activités et équipements. Nous envisageons de réaliser 1 000 logements dont 300 logements sociaux, 70 000 m² de bureaux, une piscine publique, un collège et un parc de stationnement.

Sur l'île de Nantes, l'ambition est d'aménager



Palais de Justice



Cours des 50 otages à Nantes

à terme 85 hectares et d'en requalifier 75 autres. Nous avons évalué les surfaces constructibles sur 20 ans à 800 000 m². D'ici 2007, il est prévu de réaliser 140 000 m² de logements, 85 000 m² d'activités et bureaux et 25 000 m² d'équipements.

P. A. : *Le grand projet de réhabilitation du quartier Malakoff s'articule autour de 4 axes : désenclavement, renouvellement urbain, équipements et environnement. Pouvez-vous nous présenter ce projet et la manière dont il a été abordé ?*

J.-M. A. : Il s'agit de faire évoluer un quartier de Malakoff où vivent 5 000 personnes et qui est composé très majoritairement d'habitats sociaux. Notre défi est d'optimiser une configuration tout à la fois enviable d'un point de vue géographique - à proximité immédiate du centre ville de Nantes et en bordure de la Loire - mais objectivement enclavée par les infrastructures routières et ferroviaires. Enfin il faut tenir compte, pour la valoriser, de la présence au cœur de la ville d'un patrimoine naturel et végétal rare, couvrant la zone humide de la Petite-Amazone, le parc de la Roche, les rives de Loire. J'ai voulu que les habitants soient associés et impliqués dans toutes les étapes du projet. Ainsi, toutes les propositions ont été présentées au public lors du choix de l'équipe (Atelier Ruelle) chargée de l'élaboration du projet global.

Concernant la question du logement : notre projet prévoit de diversifier l'habitat sur le quartier en démolissant plusieurs tours et barres, soit 300 logements à échéance de 2006 et une perspective de 600 à 700 démolitions à plus long terme - ceci sur les 1 650 logements sociaux que compte le quartier. Nous avons négocié une charte de logement avec l'ensemble des bailleurs sociaux de l'agglomération, y compris ceux qui ne sont pas présents aujourd'hui sur le quartier de Malakoff. Cette charte garantit aux ménages concernés par les démolitions une priorité de logement dans l'ensemble du patrimoine des bailleurs signataires, ainsi que les modalités et conditions financières des relogements.

P. A. : *Sur quels choix, la nouvelle école d'architecture (projet Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal) a été retenu ?*

Tout d'abord, je veux souligner l'importance du projet île de Nantes dans le cadre duquel s'inscrit cette construction. Pour le mener à bien, nous avons choisi d'afficher très en amont un parti urbain fort, qui s'impose aux opérateurs et aux architectes. Ce sont Alexandre Chemetoff et Jean-Louis Berthomieu qui ont été chargés de concevoir un plan-guide pour l'aménagement des espaces publics et d'en suivre l'application en commençant par quelques secteurs bien délimités.

J'ai voulu que le réaménagement à venir respecte l'identité du site, en particulier ses aspects fluviaux et industriels. Notre postulat de départ est donc clair : le projet s'appuie sur l'existant, pour le restaurer ou le transformer et en tout cas le valoriser... Pour en revenir à l'école d'architecture, je ne peux que me réjouir que le projet retenu réponde aux exigences du parti urbain et constitue un levier essentiel de la transformation du quartier actuel.

P. A. : *Quel est votre programme de développement urbain en collaboration avec le Maire de Saint-Nazaire concernant l'estuaire de la Loire ?*

J.-M. A. : La communauté urbaine de Nantes a engagé, avec l'agglomération de Saint-Nazaire et les autres intercommunalités de l'estuaire, une démarche unique : constituer, avec 800 000 habitants, la métropole européenne du Grand Ouest français. Nous sommes engagés dans la définition d'un schéma de cohérence territoriale en fixant des orientations générales de l'aménagement, en particulier l'équilibre à maintenir entre zones à urbaniser et zones naturelles, de

mixité sociale, de transports en commun d'équipements commerciaux ou économiques. Ce travail en commun, s'incarne désormais dans un syndicat mixte qui regroupe cinq intercommunalités représentant 57 communes et couvre 80 kilomètres de territoire le long de l'estuaire.

P. A. : *Vous avez mis en place une structure de consultation/décision de la Ville de Nantes, comment comptez-vous y associer les architectes et vos concitoyens ?*

J.-M. A. : Depuis 15 ans, la Ville de Nantes a déployé un dispositif de démocratie de proximité qui fonctionne bien. Afin de structurer la concertation, le Conseil municipal a créé, dès 1996, les comités consultatifs de quartier ouverts aux associations et depuis 2001 à tous les habitants. L'activité de concertation avec 400 participants dans chaque quartier et 142 réunions par an est devenue une pratique relationnelle usuelle entre les habitants et la collectivité.

Les architectes et les urbanistes ont toute leur place dans la concertation. L'équipe de quartier GPV Malakoff Pré-Gauchet a conçu un programme de concertation sous forme d'ateliers thématiques co-animés avec l'Atelier Ruelle. Depuis 1 an, après que le plan directeur ait été présenté dans une réunion publique qui a rassemblé 300 personnes, de nombreux allers et retours ont ainsi été générés créant un vrai dialogue entre concepteurs, techniciens et futurs usagers. Ce mode de fonctionnement me paraît très riche car il permet de confronter l'expertise technique à l'expertise d'usage ce qui permet une véritable appropriation du projet par un effort de communication et de pédagogie.

P. A. : *Quelle est votre position d'élu et de président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale sur les nouvelles procédures de marché adoptées par l'Assemblée : la conception-réalisation et le PPP ?*

J.-M. A. : Le partenariat public et privé et la réforme des marchés publics conduiraient, dans 90 % des cas, à la disparition des appels d'offres et autoriseraient le recours à une seule entreprise pour la conception, de la réalisation et de l'entretien d'ouvrages publics.

Cette procédure avait été proscrite pour assurer la transparence et la régularité des marchés publics. Comment éviterons-nous, en l'absence de toute garantie, que pèse sur les élus et les responsables un soupçon généralisé ? ■

Bien choisir une entreprise de bâtiment, c'est commencer par s'assurer de ses compétences techniques.



ALPHA CONTACT

Organisme indépendant placé sous le contrôle de l'Etat, Qualibat a été créé à l'initiative d'architectes, d'entrepreneurs et de maîtres d'ouvrage. En France, 40 000 entreprises et artisans du bâtiment sont qualifiés pour leurs compétences par Qualibat. Chaque année, seule une entreprise sur deux remplit les critères exigés pour obtenir ou conserver sa qualification. Cette reconnaissance professionnelle concerne toutes les spécialités du bâtiment*. Elle vous permet de définir des travaux avec précision et de vous appuyer sur des partenaires fiables. Alors, avant de confier vos projets à une entreprise, assurez-vous de son savoir-faire. Des annuaires regroupant l'ensemble des entreprises qualifiées, par département et par spécialité, sont à votre disposition sur simple demande.



Pour tout renseignement et pour consulter la liste des entreprises qualifiées

www.qualibat.com

55, Avenue Kléber - 75784 Paris Cedex 16 - Tél. : 01 47 04 26 01

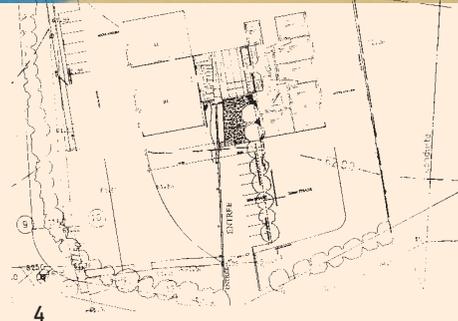
* Sauf l'électricité qui relève de QUALIFELEC

Pour plus d'informations, jl.cousin.architectes@wanadoo.fr



1 Façade ouest principale
2 Hall intérieur

3 Vue à partir du hall
4 Plan masse



→ C & Cie, Architectes urbanistes

Hôtel d'entreprises, Couëron (44)

L'implantation et l'architecture ont été des paramètres essentiels dans la réalisation de ce bâtiment qui est non seulement un outil de développement économique mais aussi, par son aspect extérieur, une marque d'identité forte du parc d'activités et une image de la commune le long de la voie rapide.

La réponse architecturale du projet s'établit sur trois fondements :

qualité de l'image des entreprises

Un bâtiment simple exprimant une image forte par la qualité de ses proportions et de ses matériaux.

fonctionnalité des ensembles

La trame constructive, les dimensionnements des espaces, les locaux communs forment un ensemble homogène dans le fonctionnement général des entreprises pouvant se modeler suivant les différentes occupations spatiales.

l'évolution du bâtiment dans le temps

Les bâtiments peuvent évoluer dans le temps et s'étendre suivant les besoins, qu'ils soient en quantité de bureaux ou en quantité d'ateliers. Les locaux, regroupant les services communs aux entreprises, constituent le cœur du projet :

salles de réunions, secrétariat, bureaux, sanitaires, vestiaires... Le hall est spacieux et donne sur les jardins qui constituent un des points forts du projet. Le volume central, pouvant accueillir les salles de réunions et bureaux, n'est pas sans rappeler l'image de la tour à plomb et constitue sur le centre d'activité des Hauts de Couëron un point de repère facilement identifiable.

Les ateliers sont conçus de façon à accueillir des entreprises ayant besoin de 50 m² à 300 m² ou plus. La hauteur des locaux est de 5,70 m pour permettre la création de deux niveaux de bureau. Le projet est conçu pour être évolutif : les bureaux peuvent laisser place à un patio couvert ou non, créer des réseaux entre les deux modules d'atelier. Ce lieu jardin-bureau est largement ouvert sur les extérieurs et constitue le lieu de vie de la pépinière d'entreprise.

Les espaces extérieurs sont particulièrement soignés. Des plantes vivaces en parterre constituent avec l'engazonnement l'essentiel de cette image. Les arbres affirment les perspectives et soulignent l'entrée, tout en donnant l'ombrage nécessaire aux places de stationnement. ■



JEAN-LUC COUSIN,
ARCHITECTE DPLG, GÉRANT
MYRIAM HARDOUIN, SECRÉTAIRE-COMPTABLE
JULIEN ROURE, ZIED JOUIDA,
DESSINATEURS-PROJÉTEURS

- **Maîtrise d'œuvre :** C&Cie
Jean-Luc Cousin Architectes Urbanistes
- **Maîtrise d'ouvrage :** Ville de Couëron
- **Date de réalisation :** 1996-1997
- **Coût :** 610 000 € HT
- **Surface :** bâtiment de 1 000 m²
sur un terrain de 5 000 m²
- **Concept :** hôtel d'entreprises modulable



© Stéphane Chalmeau



© Stéphane Chalmeau



© Stéphane Chalmeau



© Stéphane Chalmeau

1 Vue côté rue
2 Vue côté stade

3 Vue arrière
4 Détail

→ SARL Michel Joyau

Une salle multifonctions, Saint-Georges-de-Montaigu (85)

Coupe du monde 98, la FFF redistribue une partie de ses bénéfices à l'ensemble des clubs de foot français. St-Georges-de-Montaigu (4500 habitants) décide de construire une salle multifonctions. Le programme : une salle de danse qui servira également de salle de réunion pour le club, une buvette et une billetterie.

Le site : un complexe sportif de 2 ou 3 salles de sport qui se suivent, un foyer rural puis une descente vers les stades et la rivière, nous sommes en bordure de Maine, le site est magnifique. Juste à côté, un lotissement qui oblige les concepteurs à trouver l'échelle permettant, à cet endroit précis, de créer une "porte" entre du pavillonnaire et les équipements sportifs existants. Le bâtiment, bien que modeste dans ses

dimensions, permet aujourd'hui de rééquilibrer la zone bâtie grâce à son échelle.

La réponse au programme est simple et fonctionnelle : la salle de danse est placée à l'étage avec un accès direct depuis la rue, la billetterie très identifiable grâce à son matériau (acier rouillé) trouve naturellement sa place à l'entrée du stade et la buvette panoramique est en contact direct avec les équipements sportifs.

Pour éviter les dégradations dues aux graffitis et jeux de ballon, la billetterie est faite en Corten vernis. Un jeu de auvents crée une dynamique avec les porte-drapeaux qui soutiennent cette structure en bac acier, assurant la protection solaire et pluviale de la buvette. Un travail tout en finesse qui répond parfaitement à la demande initiale et satisfait pleinement les utilisateurs. ■



MICHEL JOYAU & HIEU VUONG

- **Maîtrise d'œuvre :** SARL Michel Joyau
- **Maîtrise d'ouvrage :** Ville de St-Georges-de-Montaigu
- **Date de réalisation :** juillet 2000 - janvier 2001
- **Surface :** 378 m²
- **Coût :** 517 187 €
- **Concept :** salle multifonctions (foyer rural, activités sportives, réunions)



1 Vue de l'entrée
2-3 Vue des classes

4 Plan masse

→ Cabinet Vié

Groupe scolaire Alfred de Musset, Angers (49)

Ce projet de restructuration complète d'une école des années 70 a été conçu sous l'influence d'une démarche environnementale forte et volontaire.

Ainsi la conception, tant pour la réhabilitation des bâtiments existants que pour les constructions neuves, respecte un cahier des charges rigoureux selon les 14 cibles méthodologiques de la HQE. Depuis les conditions d'intégration environnementales et de végétalisation, les choix des modes énergétiques, la sélection des matériaux de construction jusqu'aux dispositions favorables de chantier propre et de confort des utilisateurs, tous les critères de qualité ont été apportés et étudiés dans le respect de l'économie du projet et de la maintenance

aisée du bâti. Après démolition des deux anciens logements de fonction et des pré-fabriqués, le groupe scolaire s'organisera autour de la cour centrale actuelle qui deviendra l'espace "maternelle" et recevra en sa limite sud, l'entrée principale de l'établissement. Ainsi les trois corps de bâtiments constitués de l'école primaire, l'école maternelle et du restaurant scolaire présentent en outre une organisation générale qui facilitera leur modularité et leur souplesse d'utilisation en fonction de l'évolution des besoins pédagogiques. Enfin, une attention particulière a été apportée à la qualité des espaces extérieurs, la perception des abords et la sécurisation des accès privilégiant le piéton. ■



LIONEL VIÉ

- **Maîtrise d'œuvre :** Martial et Lionel VIÉ
- Architectes Angers BET : CERT / AB INGENIERIE / DB Acoustic
- **Maîtrise d'ouvrage :** ville d'Angers
- **Date de réalisation :** 2003-2004
- **Surface :** SHON existant 1 516 m²
SHON neuf 1 177 m²
- **Coût :** 1 900 000 €
- **Concept :** restructuration d'un groupe scolaire



1



3



2



4

- 1 Maison à l'étage
2 Extension : étage et terrasse
3 Vue de la terrasse
4 Vue d'ensemble

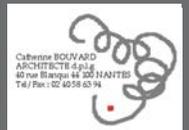
→ Catherine Bouvard, architecte DPLG

MAISON INOXYDABLE, Luçon (85)

La maison existante fut construite en 1991 sur un terrain étroit et long qui a induit la forme du bâtiment. Les matériaux utilisés sont l'inox, gris en couverture et bardage, la pâte de verre, blanche et l'aluminium rouge. Droites et courbes se répondent. Ce premier programme était basé sur la construction d'un garage pour 6 voitures auquel s'ajoutait une salle de réunion à l'étage et un logement sur 2 niveaux (3 chambres et séjour) destiné à une utilisation temporaire.

En 2001, l'acquisition d'un terrain perpendiculaire va permettre d'élargir le volume construit répondant à un objectif d'habitat permanent de la maison à l'étage (demande du maître d'Ouvrage), ce qui nécessitait de transformer la salle de

réunion en salle de séjour et d'y adjoindre une cuisine et une terrasse en extension. Les mêmes concepteurs projettent une construction à ossature bois et bardage, posée sur une terrasse qui relie et surplombe les deux terrains. L'accès au jardin est ainsi préservé. L'extension réutilise le vocabulaire formel et coloré de l'existant : toiture inox, menuiseries et lames pare-soleil gris clair, bardage rouge (panneaux composites), toiture et terrasse se développent sur des plans courbes. La technique de l'ossature bois a permis d'organiser un chantier propre et de gérer au mieux la coordination des travaux, en limitant les nuisances. Le choix des matériaux a été guidé par l'objectif de qualité maximale, pour l'aspect et la durabilité. ■



CATHERINE BOUVAR,
ARCHITECTE DPLG

- **Maitrise d'œuvre** : Catherine Bouvard
- **Date de réalisation** : construction terminée en septembre 2002
- **Surface** : 350 m² dont 33 m² d'extension, terrasse 60 m²
- **Coût** : 120 000 € (extension)
- **Concept** : Extension à l'étage d'un bâtiment existant à usage d'habitat permanent.



SALON DE LA SALLE DE BAINS

PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES HALL 1

4-9 FÉVRIER 2004

Salon professionnel ouvert au grand public les 7-8-9

BADGE GRATUIT

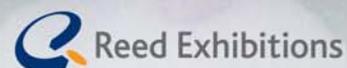
Pour éviter toute attente à l'entrée et économiser 46 €, pré-enregistrez-vous sur :

 www.ideobain.com (code : FCD)

Vous pouvez aussi consulter la liste des exposants et préparer votre voyage.



Le salon Idéo Bain est une manifestation de la Fédération des Industries de la Salle de Bains, organisée par la société Reed Exhibitions.



Les initiatives du Club Prescrire



club prescrire

Adresse : 26, Boulevard Raspail
75007 Paris
Tél. : 01 45 44 80 43 - Fax : 01 45 44 93 68
E-mail : unsfa2@wanadoo.fr

CLUB PRESCRIRE

→ Édito

Chers amis,
Permettez-moi tout d'abord d'espérer que ceux qui ont pu profiter de quelques vacances sont revenus détendus et en pleine forme pour reprendre le travail.
Nous allons vivre d'ici peu un nouveau congrès et soyons sûrs par avance que nos amis de la région nantaise ont tout mis en œuvre pour que ce moment soit intense sur le plan professionnel et gageons qu'ils n'ont pas oublié le ludique et la détente. D'ores et déjà, qu'ils soient remerciés du temps qu'ils nous ont offert en organisant ce rassemblement.
Il faut impérativement que ce salon soit l'occasion de constater que des liens solides, constructifs et amicaux, se tissent entre architectes et industriels, qu'un vrai travail de collaboration s'installe pour le futur.
Le dernier entretien de la prescription à Paris a été une réussite, notre ami Alain Noël de Caesar a eu des contacts excellents qui se sont soldés par une commande. Donc, ça marche...
Avec Michel Hordé, nous nous efforçons de trouver de nouveaux adhérents, des rendez-vous sont pris pour début septembre.
Je redemande donc à mes compagnons de route de m'aider pour qu'au congrès 2004, nous soyons environ 35 dans ce club.
Amicalement, à chacun d'entre vous.

Guillaume de Silans
Président du collège des industriels



Votre Club Prescrire a 15 ans, il reste le pionnier dans son genre, mais il a encore besoin de beaucoup d'aide pour être plus fort et plus efficace.
Son succès démontre qu'il répond à un besoin évident d'échanges entre architectes et industriels.
Nouveaux produits, nouvelles techniques, une information permanente est nécessaire à la pratique de notre profession.
Les entretiens de la prescription vous permettent de la faire de façon efficace et agréable.
Efficace, car en une seule réunion, vous pouvez collecter une masse d'informations très importantes, qui permettront de mieux faire votre métier.
Agréable, c'est avant tout l'occasion de rencontres et d'échanges autour d'un verre, mais aussi de développer une vie syndicale et des actions locales.
Le programme 2004 est à votre disposition, je vous invite donc à être ambitieux et à organiser un maximum d'entretiens de la prescription. Attention, ils doivent être organisés avec rigueur, car nous devons bien évidemment, nous assurer qu'ils sont tout aussi agréables à nos amis industriels.
Je suis à la disposition de tous, notamment pendant le Congrès pour préparer et réussir cette année 2004.
Amitiés à tous.

Michel Hordé
Président du Club Prescrire



→ Agenda

- **Octobre**
Strasbourg
Thème : réunion d'information technique
- **Octobre**
Lille
Thème : "La démarche HQE"
- **27 novembre 2003**
Toulouse
Thème : "Architecture et matériau"



- **18 décembre 2003**
Toulouse
Thème : "Contrats et contentieux"
- **Décembre**
Paris
Thème : réunion d'information technique



ÉTANCHÉITÉ DES TOITURES
Alkor Draka : Joël Pétillon
E-mail : joel.petillon@solvay.com
Port. : 06 03 00 29 38



DISTRIBUTEUR DE GAZ
Primagaz : Pascal Ferrari
E-mail : pferrari@primagaz.fr
Tél. : 01 58 61 52 06



FABRICANT D'ÉQUIPEMENTS
POUR LE DÉSENFUMAGE NATUREL-AÉRATION
Madicob : Christian Gacoïn
E-mail : madicob.siege@wanadoo.fr
Tél. : 01 39 47 15 59



PRODUCTEUR DE ZINC POUR LE BÂTIMENT
ET L'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES
Rheinzink : Rémi Riccoboni
E-mail : remiriccoboni@profildefrance.com
Port. : 06 80 93 94 39



FABRICANT DE GRÈS CERAME
REVÊTEMENTS DE SOL
Caesar : Alain Noël
E-mail : caesar.france@wanadoo.fr
Port. : 06 08 21 11 75



MENUISERIE ALU/PVC, FAÇADES
ET VERRIÈRES
Schüco : Régis Motte
E-mail : rmotte@schueco.com
Port. : 06 75 48 47 58



CLIMATISATION
Daikin : Christophe Le Luduec
E-mail : leluduec.c@daikin.fr
Tél. : 01 46 69 95 81



INDUSTRIE ROUTIÈRE
Screg : Catherine Marcadé
E-mail : marcadé@siège.screg.fr
Tél. : 01 47 61 75 08



PLAFONDS SUSPENDUS ACOUSTIQUES
ET ARCHITECTURAUX
Ecophon : Alexandra Houhou
E-mail : alexandra.houhou@saint-gobain.com
Tél. : 03 44 73 84 18



AMÉNAGEMENT DE BUREAU AU SERVICE
DE L'ARCHITECTE
Steelcase Strafor : Jacques Cerveau
E-mail : paris.jcerveau@steelcase-europe.com
Port. : 06 87 29 32 70



PEINTURES PROFESSIONNELLES
Guittet : Bertrand Caron
E-mail : bertrand.caron@sigmakalon.com
Port. : 06 85 03 34 64



ÉCLAIRAGES ARCHITECTURAUX
TERTIAIRES ET INDUSTRIELS
Sunlux : Guillaume de Silans
E-mail : sunlux.eclairage@wanadoo.fr
Port. : 06 72 71 27 43



CIMENT
Holcim : Jean-Philippe Vacher
E-mail : jean-philippe.vacher@holcim.com
Tél. : 01 45 02 77 52



ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL
Targetti Sankey : Richard Zarytkiewicz
E-mail : richard-z@targetti-s.fr
Tél. : 01 45 12 22 98



ISOLANTS RÉFLECTEURS
KDB Isolation : Yves Febraud
E-mail : y.febraud@kdb-isolation.com
Port. : 06 30 07 14 47



TUILES ET BARDAGES
Terreal : Lionel Garcia
E-mail : lionel.garcia@saint-gobain.com
Tél. : 05 61 26 54 30



CONDUITS DE FUMÉE, ÉLÉMENTS
DE STRUCTURE BÂTIMENT
ET TRAITEMENT DES EAUX
La Nive : Blandine Sarrazin
E-mail : bsarrazin@lanive.fr
Tél. : 05 57 95 00 95



CIMENTS ET LIANTS HYDRAULIQUES
Vicat : Yvan Boljesic
E-mail : l.boljesic@vicat.fr
Port. : 06 07 61 13 20



BLOCS-PORTES MÉTALLIQUES
ET BOIS COUPE FEU, ACOUSTIQUE,
ANTI-EFFRACTION ET ISOTHERME
Malerba : Marie-Odile Durand
E-mail : mod@malerba.fr
Tél. : 04 74 89 79 33



MORTIERS INDUSTRIELS
Weber & Broutin : Christian Fauconnet
E-mail : christian.fauconnet@weber-broutin.fr
Port. : 06 07 66 13 65



ÉTANCHÉITÉ, COUVERTURE
Siplast : Jean-Michel Rio
E-mail : jmrio@siplast.fr
Tél. : 01 40 78 36 46

Pour plus d'informations sur les industriels rendez-vous
sur le site www.unsfa.com rubrique Prescrire

les entrepreneurs de la prescription

Ecophon

Alexandra Houhou

RESPONSABLE TECHNIQUE

Tél. : 03 44 73 84 18

e-mail :

alexandra.houhou@saint-gobain.com

Ecophon
PLAFONDS ACOUSTIQUES

Date de création : 1989

PDG : Michel Camp

Activité : plafonds suspendus
acoustiques et architecturaux

Le plafond flottant avec Ecophon Focus DG

Le système Focus DG se caractérise par un design unique qui crée un aspect flottant des dalles et marque des lignes droites avec la distinction des bords et des angles, 8 mm seulement marquent cette différence entre les panneaux.

Focus DG donne, de par le design du joint creux, une sensation de "matérialité" au plafond. L'effet flottant est accentué par l'installation des panneaux à 14 mm en dessous de l'ossature qui reste alors invisible.

Pour préserver cet aspect sur les rives, Ecophon a développé un outil de découpe qui permet de reprendre exactement le design du bord flottant, ainsi la jonction avec le mur est marquée par un joint creux. Le plafond apparaît comme une entité flottante indépendante.



CENTRE DES ARTS D'ENGHEN LES BAINS

© Agence Architectonia

CLUB PRESCRIRE

Steelcase

Jacques Cerveau

DIRECTEUR DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Tél. : 06 87 29 32 70

e-mail :

paris.jcervreau@steelcase-europe.com

Steelcase
STRAFOR

Date de création : 1912

PDG : Bob Black

Activité : aménagement de bureau
au service de l'architecte

Caractéristiques Générales

PONTÉ est un système évolutif de structuration de l'espace composé d'une structure sur laquelle viennent se fixer des remplissages et des fonctions additionnelles.

La structure PONTÉ est autoportante et indépendante du bâtiment.

Elle reçoit les remplissages, les fonctions de câblage et éclairage, et des accessoires.

Elle se compose de mâts, traverses et connexions.



APPLICATION DE LA STRUCTURE PONTÉ

Les remplissages PONTÉ sont supportés par le sol et la structure à laquelle ils donnent plus de rigidité.

Il existe différents types de remplissages : panneaux cadres, panneaux vitrés, panneaux demi-pleins/demi-vitrés, panneaux basiques mélaminé et poly-

carbonate, portes basiques polycarbonate et portes vitrées coulissantes ou battantes.

Les fonctions additionnelles regroupent :

- câblage et éclairage ;
- les accessoires se fixent au cadre des panneaux cadre à ossature aluminium ou à la traverse.

Afin d'en savoir plus, remplissez cette demande d'information et renvoyez-la à l'UNSA Club Prescrire

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Département :

Tél : Fax :

E-mail : @

OUI, je désire recevoir plus d'informations (cochez la case correspondante) :
J'aimerais être renseigné(e) sur les produits présentés par :

ÉCOPHON
(plafonds suspendus acoustiques et architecturaux)

DAIKIN
(climatisation)

STEELCASE
(aménagement de bureau au service de l'architecte)

WEBER & BROUTIN
(sécurité incendie, désenfumage naturel et aération des locaux)

Daikin

Christophe Le Luduec

RESPONSABLE PRESCRIPTION NATIONALE

Tél. : 01 46 69 95 81

e-mail : leluduec.c@daikin.fr



Date de création : 1993

PDG : Kazuhide Horimoto

Activité : climatisation

Le VRV II :

la climatisation respectueuse de l'environnement

Le nouveau système de climatisation VRV II de DAIKIN est une solution capable de s'adapter à toute application de confort : résidentiel, commercial, hôtellerie et bureaux.

Mais la dimension environnementale représente une part importante de l'innovation de ce système : l'usage du nouveau fluide frigorigène "vert" R410A, respectueux de la couche d'ozone, offre des performances énergétiques inégalées donc une large diminution des consommations électriques. Cet aspect en fait une des solutions les mieux placées pour la RT 2000.

D'autre part, l'utilisation de cartes électroniques sans plomb montre le souci d'éviter toute



LABORATOIRE FABRE (TOULOUSE)

contamination environnementale, y compris au-delà de la durée de vie des appareils.

Cette implication forte d'un industriel pour le respect de l'environnement est de nature à renforcer le rôle joué par le prescripteur à travers ses choix techniques pour la garantie d'un niveau de qualité élevé du bâtiment.

Weber & Broutin

Christian Fauconnet

RESPONSABLE DE LA PRESCRIPTION,

CHEF DES MARCHÉS

Tél. : 06 07 66 13 65

e-mail :

christian.fauconnet@weber-broutin.fr



Date de création : début 20^e siècle

Responsable :

Christian Fauconnet

Activité : sécurité incendie, désenfumage naturel et aération des locaux

Pourquoi un élipral FB antiverdissement ?

Les changements climatiques avec des hivers plus doux et plus humides favorisent le développement végétal sur les façades. L'augmentation du taux de gaz carbonique amplifie ce phénomène. Weber & Broutin se devait d'offrir une solution. Élipral FB est la conjugaison de la formule éprouvée de élipral F avec l'incorporation de la fonction biocide. Outre les finitions habituelles, élipral FB offre la possibilité de réaliser des textures fines (taloché et gratté fin) associées à une gamme de 144 couleurs.

Vous retrouverez les performances de l'élipral FB dans le certificat de qualification CSTBat (classement M5 E4 R4 U5 C1) et dans le PV d'essai de l'ITECH, relatif à la résistance aux micro-organismes.



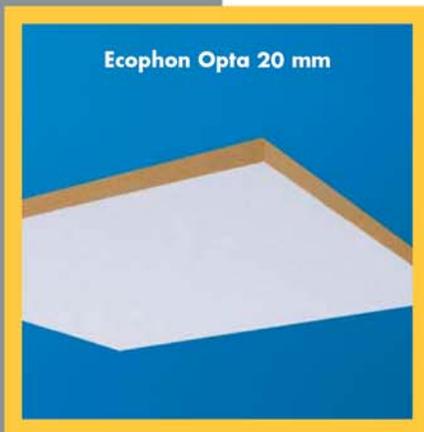
Pour éviter la prolifération des mousses sur vos façades, utilisez les monocouches antiverdissements weber et broutin

Affranchir
au tarif
en vigueur



Ecophon

démocratise la qualité



Normalement, ce texte devrait mettre en avant les nombreuses performances de l'OPTA : son blanc lumineux, ses qualités acoustiques, son classement feu MO, sa résistance mécanique y compris dans les milieux très humides, sa facilité de pose et d'entretien...

Mais vous êtes des Professionnels, et tout cela vous le savez déjà, vous le savez parce que l'OPTA est un système ECOPHON.

Ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que l'OPTA allie Economie et Adaptabilité, c'est la solution à tous vos plafonds suspendus.

La Révolution OPTA, c'est ça ! : rendre accessible à tous les types de projets, les qualités des produits et systèmes ECOPHON.

La démocratie vue par ECOPHON ça a du Bon !

Ecophon®

PLAFONDS ACOUSTIQUES

De l'utilité des échanges entre architectes et entrepreneurs

Au moment où le gouvernement souhaite imposer aux architectes un PACS contre nature avec les entreprises, par PPP interposé, il est paradoxal de projeter le développement d'un dialogue technique avec ces mêmes entreprises.

Mais nos contrats sont-ils tous des PPP ? Et les entreprises se ressemblent-elles toutes ? Et si une meilleure communication entre nous pouvait contribuer à contrer ces PPP ?

Il nous faut également faire notre mea culpa :

- nos problèmes d'aujourd'hui viennent aussi d'un défaut d'investissement dans la communication avec ces entrepreneurs que nous cotoyons tous les jours sur les chantiers ;
- les entrepreneurs restent des partenaires essentiels : au mieux, nous devons toujours bâtir en comptant sur eux ; au pire, ils auront comme nous à pâtir des nouveaux maîtres de demain : les ingénieries financières et techniques.

1 - De l'utilité des échanges entre architectes et entrepreneurs

La renaissance de nombreux Offices du Bâtiment, comme celui de Côte-d'Or, démontre la réelle nécessité du développement de ces échanges, sur la base d'une réflexion progressive et rigoureuse menée ensemble, architectes et entrepreneurs, sur des sujets extrêmement concrets. Elle permet de mieux comprendre nos complémentarités et de définir des objectifs communs.

En Côte-d'Or, les premières actions sur le terrain débouchent déjà sur des stratégies de gestion des déchets sur les chantiers. Cette expérience, validée par la FFB, est en cours d'amplification dans toute la France.

Ces échanges démontrent aussi nos convergences sur des sujets de société, vis-à-vis

de maîtres d'ouvrage ou de collectivités et affirment une meilleure légitimité de nos deux professions.

2 - Aller plus loin ensemble

Si l'innovation technologique pointue est pilotée par l'industrie, les savoir-anticiper et savoir-faire appartiennent largement à nos deux professions.

Comment faire progresser l'architecture et les constructions ensemble, comment améliorer les chantiers, comment imaginer de nouvelles solutions de mise en œuvre sur des thèmes "techniques" communs ? Chacun est porteur d'une part de "vérité" mais certains progrès ne pourront être obtenus que sur une base conjointe : bonne compréhension du sujet, information, rédaction réfléchie des dossiers de consultation des entreprises ou suivi réactif de la mise en œuvre sur le chantier. L'Office du Bâtiment de Côte-d'Or a choisi comme illustration l'usage du parpaing plein, gênant pour les entreprises de maçonnerie : ce sujet porte à la fois sur un thème de conception (quelles alternatives constructives ou acoustiques ?) et un thème de santé (les personnels sont trop sollicités physiquement par la manutention d'éléments de 39,9 kg).

Les architectes prescrivent le parpaing plein, sans y voir malice, et les entrepreneurs ne savent pas comment expliquer que c'est une solution qui pose des problèmes.

3 - Proposition d'action

Notre proposition est de réunir localement, à l'initiative des offices du bâtiment, de la FFB et de l'UNSFA, des groupes de travail réunissant des entrepreneurs d'une chambre professionnelle et des architectes motivés pour évaluer, sans parti pris préalable, le ou les sujets

pouvant être ciblé(s) comme objectifs de progrès à atteindre en commun. Après formalisation d'objectifs précis, des opérations "test" pourront être organisées, à l'image de ce qui a été expérimenté pour la gestion des déchets. Au-delà, une information pourra être envisagée à travers nos revues et sites professionnels.

Le rôle des Offices du Bâtiment sera bien sûr d'organiser et d'animer ces groupes et d'assurer l'information de l'OGB pour rediffusion, synthèse et coordination nationales : inventaire des actions en cours et des méthodes de travail suivies ; suivi des groupes et suivi méthodologique ; information des travaux menés sur toute la France auprès de chaque groupe ; coordination et information permanente auprès de la FFB et de l'UNSFA.

À travers cette démarche concrète et pragmatique, nous pouvons amener à faire participer les entrepreneurs et des architectes à nos organisations au plus près de nos préoccupations quotidiennes.

Ce projet d'action a été proposé et validé par le Conseil des Professions de la FFB le 23 avril dernier, sous la présidence de Pierre Possémé Vice-Président de la FFB, en présence de François Pélegrin, Président de l'UNSFA ; Gérard Senior et Dominique Jouffroy, Vice-Présidents ; et d'Yves Toulet, Président de l'OGB. À nous de la mettre en œuvre, maintenant. ■

Dominique Jouffroy





BAT-I-BUS : une opération réussie

Le BAT-I-BUS (ou Bus du Bâtiment pour l'Internet) achève son premier Tour de France à l'occasion d'Apple-Expo, avec un bilan encourageant.

Après un démarrage sur la pointe des pneus début avril à Bourges et à Clermont-Ferrand ; la communication a peu à peu précédé l'arrivée de ce cyber-bus itinérant affrété par l'ensemble des fédérations du BTP.

Au cours des semaines, les stagiaires étaient plus nombreux au fil des rendez-vous. Au total, plus de 20 régions parcourues, 35 villes visitées et 350 stagiaires formés : architectes, bureaux d'études, ingénieurs-conseils, économistes, pilotes de chantiers, entrepreneurs et artisans ainsi que maîtres d'ouvrage à l'utilisation de l'outil de gestion des informations du projet BATIBOX.

Cette première expérimentation interprofessionnelle est l'occasion de faire un premier bilan et de remercier nos fidèles commanditaires tels les fabricants de matériels informatiques "HP" et "Apple" et nos parrains comme les Ministères de l'Industrie (MINEFI), de l'Équipement (PUCA) et de la Culture (DAPA), le SENAT via l'Observatoire National de l'environnement internet des professions libérales API-PL.

Cette opération a été menée par le BATIclub de MédiaConstruct qui regroupe la plupart des organisations professionnelles du BTP (Union sociale pour l'Habitat, UNSFA, SYNTEC Ingénierie, CICF, UNTEC, UNAPOC, COPREC, FFB, CAPEB) afin de gagner ensemble le pari du numérique.

Bien que les "NTIC" restent encore une nébuleuse inconnue ; le but du BATIclub est d'œuvrer pour démocratiser l'usage d'internet et pour changer les méthodologies professionnelles. Il faut d'ailleurs davantage parler de "NPIC" (Nouvelles Pratiques de l'Information et de la Communication) car les Technologies existent depuis maintenant dix ans alors que les acteurs du BTP les utilisent peu : seulement 10 % d'initiés... et donc 90 % de non-utilisateurs.

Le Tour de France MPRO

L'UNSFA a mené parallèlement un second tour de France de formation, celui du référentiel M'PRO Architecte : "Management des processus de réalisation Opérationnels". Il s'agit de s'engager dans la certification de la démarche qualité de l'agence d'architecture. En effet, la qualité repose "aussi" sur la rigueur du productif et c'est bien à ce dernier que s'applique la démarche qualité. Laurent Hess, secrétaire général de l'UNSFA, dont l'agence est certifiée, a été le maître d'œuvre de cette opération en portant la bonne parole en région pour inciter les architectes à se former. Si mille agences sont engagées dans cette démarche, nombreux hésitent et ne souhaitent pas bénéficier de la certification AFAQ ISO 9001. Cette certification "M'PRO Architecte" a donc été voulue comme une étape intermédiaire qui respecte un système qualité commun et les mêmes règles de fonctionnement mais qui est plus tournée vers la maîtrise des processus adaptés au métier d'architecte (cf Passion n°5, page 32). C'est pourquoi le dispositif de certification "M'PRO Architecte" constitue une partie importante du parcours à réaliser pour être certifié ISO 9001... Merci à Laurent Hess pour la réussite de ce Tour de France M'PRO qui, à l'instar de celui du Batibus, est la preuve de la réactivité et de la volonté des organisations professionnelles et de l'UNSFA d'accompagner les architectes dans la mutation technologique et des pratiques de leur métier.

Cette formation avait comme principal objectif de convaincre les acteurs de la construction et de lutter contre les a priori bien enracinés dans les mentalités de chacun. Il faut savoir que les outils mis à disposition sont relativement simples d'utilisation mais apparemment plus durs à mettre en pratique et de manière synchrone par tous les professionnels de la construction.

Le bilan est donc positif pour cette première formation interprofessionnelle qui a rassemblé plus de 350 stagiaires dont 50 % d'entrepreneurs, 25 % d'architectes, 8 % d'ingénieurs conseils, 7 % d'économistes, 5 % de pilotes de chantiers et 5 % de représentants de services techniques pour un indice de satisfaction de 96,6 % : 94 % des stagiaires étaient connectés à l'internet dont 80,9 % en réseau, 16,97 % équipés en Apple pour 83,03 % en PC dont plus de 30 % en HP. Enfin, 94,38 % déclarent informer leurs confrères de l'outil Batibox et 53,93 % pensent l'utiliser dans l'année...

Vous avez encore l'occasion de venir vous former puisque le Batibus s'arrête à Apple-Expo, du 15 au 19 septembre à la Porte de Versailles à Paris. ■



Le nouveau CD-Reef est arrivé !

Vous y trouverez toutes les données techniques et réglementaires pour la conception, la mise en œuvre, l'exécution et la passation des opérations de constructions. Le CSTB et l'UNSFA vous proposent des conditions de réabonnement exceptionnelles.

Pour en profiter, contactez sans plus tarder le secrétariat de l'UNSFA : Eugénie Veille au 01 45 44 83 03.

UNSFA BOURGOGNE

À la suite de l'A.G. du 4 avril le nouveau bureau de l'UNSFA-Bourgogne a été élu :

- **Président** : Éric Guldemann
- **Vice-président délégué Nièvre** : Éric Arsenault
- **Vice-président délégué Yonne** : Jean-Pierre Bosquet
- **Vice-président délégué Saône-et-Loire** : Yves Oddoux
- **Vice-président délégué Côte d'Or** : François Peyre
- **Trésorier** : Gérard Baroin
- **Secrétaire** : Dominique Jouffroy
- **Délégué Formation** : Patrice Bailly
- **Déléguée Club Prescrire** : Laurence Gras

**Retenez sur vos agendas :
Fête des Architectes le 18 septembre 2003**

10 % de bénéfice pour 250 % de pertes !

La présente réflexion engage le débat destiné à répondre aux questions pertinentes posées par les étudiants en architecture lors de la manifestation M'O 2003, sur l'insertion des jeunes diplômés dans une profession¹ dont l'exercice est de plus en plus difficile, complexe et porteur de responsabilités.

L'UNSA a régulièrement proposé divers modes d'accès des jeunes à l'exercice professionnel : ces propositions sont le plus souvent le fruit d'un travail collectif de réflexion, afin que chaque solution soit adaptée au contexte légal, réglementaire et conjoncturel de la période : ce travail est donc constamment à poursuivre.

C'est pourquoi le prochain congrès des architectes à Nantes les 2, 3 et 4 octobre 2003 comportera un volet fort sur l'entrée des jeunes diplômés dans la profession.

Les concours d'architecture, qui ont permis à de nombreux architectes de faire reconnaître leur talent, sont l'une des voies d'accès à la commande (heureusement ce n'est pas la seule) ; rappelons que si la MIQCP a été le principal artisan d'une meilleure organisation des concours, l'UNSA y a aussi amplement contribué.

Le contexte a beaucoup changé depuis trois décennies :

- La maîtrise d'œuvre en architecture nécessite un professionnalisme de plus en plus performant en raison de la complexité croissante évoquée ci-dessus : en dehors des entreprises d'architecture très structurées, les architectes ont intérêt à rassembler leurs compétences et leurs moyens pour aborder des projets ambitieux.
- Les maîtres d'ouvrage se chargent de leur rappeler ce nécessaire professionnalisme, car ils sont, eux aussi, soumis à la pression du risque zéro : mais le "principe de précaution" va plus loin puisqu'il les conduit souvent, hélas, à ne sélectionner

que des équipes pouvant présenter des références de même nature ou de même importance que le projet à concevoir.

Quelques architectes² qui n'ont sans doute jamais participé à un "brain storming" constructif sur ce sujet, ou qui manquent d'imagination, proposent tout simplement de revenir trente ans en arrière, à l'époque des "concours ouverts".

Sont-ils trop jeunes ou leur mémoire commence-t-elle à flancher ? À l'époque, il en était résulté une telle dilapidation collective des moyens de la profession³ que l'État, pourtant peu enclin à protéger des professionnels libéraux, a conclu au caractère équitable d'une indemnisation des candidats (dont bien évidemment, le nombre a dû être limité).

Tout d'abord, il faut être réaliste : pour les raisons évoquées ci-dessus, les maîtres d'ouvrage n'accepteront pas, demain, de choisir directement leur futur maître d'œuvre à la seule vue d'une image informatique séduisante présentée par un candidat anonyme : l'enjeu de leur futur ouvrage justifiera toujours des garanties plus sérieuses.

Si on revenait aux concours ouverts, ils seraient au minimum sur APS, voire plus (et vous imaginez la dépense collective qui en résulterait !), ou ils seraient à deux tours, comme le pratiquent parfois les allemands (mais maîtres d'ouvrage et architectes d'outre-Rhin commencent à se demander s'ils n'ont pas fait fausse route).

En 1999, l'Ordre et l'UNSA avaient établi une simulation économique des concours "à l'allemande". Nous en reprenons les termes. Cette analyse sera l'un des sujets de discussion et de contestation lors du congrès des architectes en octobre.

² Mais si ces confrères pensent sincèrement à l'insertion des jeunes architectes, ils sont invités à apporter le fruit de leur réflexion pendant le congrès des architectes à NANTES.

³ Un "dossier noir des concours" a été publié en 1981 !

Il est généralement admis que l'esquisse (même dite "légère") d'un ouvrage important coûte au minimum 2,5 %⁴ de la valeur H des honoraires de la mission normale de maîtrise d'œuvre attribuée au lauréat : **50 candidats dépensent 50 x 2,5 % x H = 1,25 fois le montant des honoraires du lauréat.**

Si le deuxième tour est organisé entre une dizaine de lauréats sélectionnés anonymement sur esquisse, le niveau minimum des prestations est celui d'un avant-projet dont le coût est d'au moins 12,5 % de la valeur de la mission totale. **10 candidats dépenseront de nouveau 1,25 fois la valeur des honoraires du lauréat.**

Au total, une cinquantaine d'architectes auront perdu 2,5 fois la rémunération du lauréat, lequel dépensera l'essentiel de ses honoraires⁵ pour exécuter la mission et dégagera, dans le meilleur des cas, un bénéfice égal à 10 % de sa rémunération.

10 % de bénéfice pour 250 % de pertes !

La question est alors de savoir si les jeunes ont intérêt à entrer dans une profession qui ne les nourrira pas.

À suivre... pendant le congrès. ■

Michel Delaporte

Ancien président de l'UNSA



⁴ En réalité beaucoup plus que 2,5 %, surtout pour les ouvrages de faible ou moyenne importance.

⁵ Honoraires que le lauréat ne recevra que si le maître de l'ouvrage décide de poursuivre l'opération...

¹ Pour les diplômés qui ont choisi d'exercer la profession d'architecte maître d'œuvre.

Absurdité des procédures concurrentielles, jusqu'où ira-t-on ?

Il fut un temps où le maître d'ouvrage et l'architecte dialoguaient avec efficacité sur les qualités attendues de l'ouvrage à concevoir et à construire, et où, au terme de cette réflexion commune et du travail de l'architecte, ils pouvaient mettre en concurrence les entreprises susceptibles de réaliser au meilleur prix le projet mis au point ensemble.

Ceci étant apparu scandaleusement trop simple pour les marchés publics, on a commencé par imposer au maître d'ouvrage l'élaboration d'un programme exhaustif auquel il ne devrait plus rien changer¹. Nous avons tous applaudi. Nous avons même compris que les maîtres d'ouvrage devraient faire, en amont, des études de faisabilité sérieuses avant de se lancer ...

Les maîtres d'ouvrage se sont donc appliqués à désigner tous les assistants nécessaires (programmeurs, évaluateurs, techniciens de toutes sortes), et leur mise en concurrence s'est naturellement imposée.

Pour consulter ces assistants, il faut établir des cahiers des charges adaptés aux prestations à accomplir et appliquer une procédure de mise en concurrence très formalisée, qui s'est avérée de plus en plus périlleuse juridiquement (code des marchés publics oblige) ; ceci n'est pas à la portée de tous les maîtres d'ouvrage, d'où l'idée de faire appel à un conducteur d'opération, chargé

d'une assistance générale à caractère administratif, technique et financier. Bruxelles nous ayant rappelé que cet acteur devait être, lui aussi, choisi au terme d'une mise en concurrence, le nouveau code des marchés publics l'a intégré dans le lot commun des prestataires de services.

Les maîtres d'ouvrage accumulent ainsi les tracas, délais, coûts et périls de toutes les mises en concurrence successives :

- des conducteurs d'opération,
- des techniciens assistants en amont,
- des maîtres d'œuvre,
- de tous les autres acteurs ajoutés au fil des années,
- enfin des entrepreneurs².

C'est pourquoi de plus en plus de maîtres d'ouvrage publics, asphyxiés par le "juridisme" et le "concurrentiel", préfèrent déléguer leur pouvoir à un autre maître d'ouvrage public plus aguerri, disposant de techniciens et de juristes en grand nombre (surtout des juristes) : ils s'en remettent donc à un "mandataire".

Las, les commissaires européens, n'ayant pas compris (ou refusant de voir) qu'il s'agissait là d'un transfert des responsabilités d'intérêt public sur un autre acteur ayant la même vocation d'intérêt public, exigent depuis longtemps que les mandataires soient, eux aussi, désignés au terme d'une procédure concurrentielle, ouverte bien évidemment aux acteurs privés (dont pourtant, la vocation légitime n'est pas de satisfaire l'intérêt public mais plutôt celui de leurs actionnaires).

On aboutit ainsi à une couche supplémentaire de tracas, délai, coût et péril juridique : ceux qui ont eu la candeur de croire que plus la concurrence serait étendue

et sauvage, plus efficace serait la commande publique et meilleur serait l'usage des deniers publics devraient commencer à se demander s'ils n'ont pas fait fausse route.

Mais il n'y a aucune raison de s'arrêter là : le contrat de mandat est l'un des plus complexes à mettre au point, puisqu'il couvre toutes les actions et toutes les fonctions qui seront nécessaires en aval pour mener l'opération à son terme. C'est sur le mandataire que repose la responsabilité globale de la réussite ou de la médiocrité de la réalisation finale.

L'élaboration des dossiers de consultation des candidats au mandat, l'évaluation de leurs offres et le choix du titulaire, la mise au point de son contrat vont être d'une réelle difficulté. Les maîtres d'ouvrage vont avoir besoin d'aide.

On peut s'attendre au pire : que Bruxelles impose la mise en concurrence des prestataires de services chargés d'assister les maîtres d'ouvrage pour mettre en concurrence les candidats mandataires de maîtrise d'ouvrage publique !

Tout ceci est le fruit empoisonné d'un dogmatisme aveugle : constater que toutes les prestations ne sont pas de même nature et ne doivent pas faire l'objet des mêmes procédures est de simple bon sens, sauf pour ceux frappés de cécité doctrinale.

Ne nous étonnons plus si les maîtres d'ouvrage publics baissent les bras devant tant d'absurdité concurrentielle et décident de tout donner en bloc à des groupes financiers privés. ■

Gilbert Ramus



¹ Le terrorisme administratif s'est chargé de culpabiliser les maîtres d'ouvrage qui voulaient actualiser et améliorer leur programme en cours d'opération pour le rendre plus conforme aux nouveaux besoins et circonstances : il serait temps que ceux dont le bureau est le seul horizon admettent que, sur le terrain, la vie continue, la société change et les techniques s'améliorent au fil des années ; stupidement prétentieux serait celui qui prétendrait connaître tous les besoins et moyens de l'hôpital à ouvrir quelques cinq ou dix ans plus tard ! Tenter jusqu'au bout d'améliorer un projet devrait être l'ardente obligation de tous les maîtres d'ouvrage soucieux du bon usage final des deniers publics.

² Et l'on ose faire porter aux maîtres d'ouvrage et aux architectes la responsabilité de l'allongement des délais !



Le mot du Président

→ Prise en charge des formations

Il m'a semblé utile de vous rappeler comment fonctionnait le système de prise en charge du coût des formations.

Deux cas de figure se présentent :

- 1 - L'exercice libéral de la profession
- 2 - Les salariés dans une globalité, qu'ils soient patrons ou employés

À chacun de ces cas de figure correspond un organisme collectif des fonds de formation :

1 - Vous exercez la profession à titre libéral et vous n'êtes pas salarié de votre structure, vous dépendez du FIF PL (Fonds Interprofessionnels pour la Formation des Professionnels Libéraux). Le FIF PL est financé par une partie de vos cotisations versées à l'URSSAF au titre de la formation continue des libéraux et finance lui-même les formations qu'il a définies comme prioritaires à hauteur de 750 € maximum par an et par professionnel et les formations non prioritaires à hauteur de 150 € par an et par professionnel en déduction du forfait de prise en charge des formations prioritaires et dans la limite du budget alloué à chaque profession.

2 - Vous êtes vous-même salarié de votre structure ou vous envisagez une formation pour l'un de vos salariés quelque soit votre mode d'exercice, vous dépendez alors de l'OPCA PL (Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales). L'OPCA PL tire son financement des cotisations que chaque agence lui verse directement chaque année au prorata de sa masse salariale. Il prend en charge le remboursement des formations prioritaires et tout ou partie des frais de déplacement, d'hébergement et même de salaire. Pour les formations non prioritaires, l'OPCA PL définit le montant du remboursement qu'il effectuera selon votre dossier (le thème de la formation, salaire...).

Il apparaît donc que selon votre mode d'exercice, d'importantes disparités peuvent être constatées. Ces deux organismes constituent des structures totalement différentes sans aucun lien entre elles. Le FIF PL dépend de l'UNAPL où siègent des représentants des professions libérales elles-mêmes, alors que l'OPCA est paritaire employeurs/salariés et prend ses instructions auprès de la CPNE.

Comment sont décidés les montants des prises en charge FIF et OPCA ?

1 - Concernant le FIF PL c'est relativement simple, chaque année, en principe fin décembre, l'UNSAFA, qui est membre de l'UNAPL, envoie au bureau de la section du cadre de vie du FIF PL la liste des formations qu'elle souhaite voir prendre en charge pour l'année à venir, en précisant les prioritaires et les non prioritaires, et éventuellement les montants des prises en charge demandées. Cette liste ainsi que ses montants sont ensuite validés ou modifiés par le bureau du FIF PL en fonction des demandes formulées par les autres professions. Il en ressort que si vous souhaitez voir prendre en charge une formation particulière pour l'année à venir, il est impératif de faire remonter l'information à l'UNSAFA via votre syndicat départemental. www.fifpl.fr

2 - Concernant l'OPCA PL : au titre du plan de formation, les bureaux de section ont pour mission d'établir les actions et les modalités de prise en charge en prenant en compte les besoins prioritaires de formation exprimés par les professions et notamment par les commissions paritaires nationales pour l'emploi (CPNE). Ils définissent les budgets, les règles et les barèmes de financement. Ils sélectionnent les organismes de formation et les programmes et en suivent la réalisation. www.opcapl.com

Philippe Roux
Architecte - Président du GEPA

Certains thèmes concernant la formation continue des architectes vous tiennent à cœur et vous souhaitez en être informés plus particulièrement. Merci de bien vouloir nous retourner par fax ce coupon, en cochant les cases relatives à vos centres d'intérêts afin que nous puissions prendre en compte votre demande :

Généralités sur les formations

- Contenu des formations
- Durée des formations
- Localisation des formations
- Reconnaissance des formations

Les formations

- HQE
- SRU
- SPS
- Amiante
- Diagnostics divers
- Code Marchés Publics
- Négociation des contrats
- Maîtrise d'Œuvre
- M-Pro
- Autres formations, précisez :

Commentaires :

Actualité de la formation continue

- Les relations écoles/formation continue
- Institutions et formation continue
- Enjeux de la formation continue
- Interprofessionnalité des formations

Autres thèmes, précisez :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Bulletin réponse à nous retourner par fax au : 01 53 63 24 04

Nom Prénom

Société Fonction

Libéral Salarié

Adresse

Tél. : Fax :

E-mail

Groupe pour l'Éducation Permanente des Architectes

26, boulevard Raspail - 75007 Paris - Tél. : 01 53 63 24 00

Fax. : 01 53 63 24 04 - E-mail : groupe.gepa@wanadoo.fr

→ Calendrier de formations - 2nd semestre 2003

H.Q.E®

Toulouse	04-05 sept. / 18-19 sept. / 01-02 oct. 03
Paris	18-19 sept. / 27-28 oct. / 26-27 nov. 03
Poitiers	30-31 oct. / 01-02 déc. 03 / 08-09 janv. 04
Paris	09-10 oct. / 13-14 nov. / 11-12 déc. 03
Nantes	06-07 nov. / 16-17 déc. 03 / 15-16 janv. 04
Paris	13-14 nov. / 08-09 déc. / 17-18 déc. 03
Rennes	20-21 nov. / 18-19 déc. 03 / 21-22 janv. 04
Lille	01-02 oct. / 29-30 oct. / 26-27 nov. 03
Strasbourg	16-17 oct. / 25-26 nov. / 04-05 déc. 03
Nancy	13-14 nov. / 27-28 nov. / 18-19 déc. 03
Châlons	04-05 déc. 03 / 12-13 janv. / 05-06 fév. 04
Lille	11-12 déc. 03 / 14-15 janv. / 12-13 fév. 04
Dijon (4 j)	23-24 oct. / 07 nov. / 12 nov. 03
Lyon	7-8 janv. / 7-8 fév. / 11-13 mars 04
Paris	29-30 janv. 04 / 2 j à déf. / 18-19 mars 04
Toulouse	5-6 fév. 04 / 1-2-25-26 mars 04

Atelier HQE® Pré requis : formation 6j

Paris	26 sept. / 03 oct. / 24 oct. / 28 nov. / 19 déc. 03
-------	---

Actualisation SPS niveau 1

Lille	11-12 sept. / 01-02-03 oct. 03
Pau	15-16 sept. / 22-23-24 oct. 03
Paris	18-19 sept. / 08-09-10 oct. 03
Nancy	25-26 sept. / 15-16-17 oct. 03
Bordeaux	06-07 nov. / 24-25-26 nov. 03
Rennes	09-10 oct. / 25-26-27 nov. 03
Caen	24-25 sept. / 29-30-31 oct. 03
Lyon	01-02 oct. / 5-6-7 nov. 03
Toulouse	30-31 oct. / 25-26-27 nov. 03
Strasbourg	15-16 janv. / 18-19-20 fév. 04
Montpellier	11-12 déc. 03 / 21-22-23 janv. 04
Paris	13-14 nov. / 10-11-12 déc. 04

Actualisation SPS niveau 2

Strasbourg	29-30 oct. / 18-19-20 nov. 03
Angers	23-24 oct. / 19-20-21 nov. 03
Marseille	24-25 nov. / 08-09-10 déc. 03
Nantes	25-26 nov. / 09-10-11 déc. 03
Rennes	11-12 sept. / 6-7-8 oct. 03
Lyon	18-19 sept. / 20-21-22 oct. 03
Paris	19-20 fév. / 17-18-19 mars 04
Toulouse	08-09 janv. / 11-12-13 fév. 04

Actualisation SPS niveau 3

(3j ou 5j en fonction de la formation initiale)

Dijon	21-22-23 janvier 04
Pau	15-16-17 octobre 03
Paris	28-29-30 janvier 04
Paris	25-26-27 février 04
Toulouse	28-29-30 janvier 04
Rennes	25-26-27 février 04

Formation initiale SPS Niv. 1

Paris	21-22-23 oct. / 18-19-20 nov. 03
	07-08-09 janvier
	04-05-06 fév. / 03-04-05 mars 04

Formation initiale SPS Niv. 3

Paris	14-15-16 janvier 04
-------	---------------------

Expertise Judiciaire

Paris	06-07 oct. / 20-21 oct. 03
Lille	06-07 nov. / 24-25 nov. 03
Toulouse	4-5-18-19 décembre 03

Réhabilitation

Paris	07-08-09-10 octobre 03
-------	------------------------

Négociation des contrats de maîtrise d'œuvre

Paris	16-17 octobre 03
Paris	18-19 mars 04
Lyon	20-21 novembre 03
Toulouse	22-23 janvier 04
Marseille	11-12 mars 04
Lille	25-26 mars 04

Chantier

Paris	24-25 novembre 03
-------	-------------------

Dém. Qualité

Paris	03-04 novembre 03
-------	-------------------

O.P.C.

Paris	20-21 nov. / 27-28 nov. 03
-------	----------------------------

Amiante - formation certifiée dispensée par l'ITGA pour les architectes

Paris	1-2-3 octobre
Paris	4-5-6 novembre
Paris	9-10-11 décembre
Lyon	25-26-27 novembre

Termites & plomb pour les architectes

Lille	11-12 septembre 03
Paris	29-30 octobre 03
Paris	03-04 décembre 03

Jury de concours

Lyon	fin septembre
------	---------------

Fonctionnement administratif des structures de maîtrise d'œuvre

• formation pour le personnel d'agence

Paris	18-19 sept. / 23-24 oct. / 13-14 nov. 18-19 déc. 03 / 15-16 janv. 04
-------	---

Nous pouvons aussi mettre en place, en fonction de vos demandes, des sessions de formation autour des thèmes suivants : SRU, programmation, M-PRO, management, NRT/NRA, "nouveau" Code des marchés publics...

Informations – inscriptions :

GEPA :
Tél. : 01 53 63 24 00
Fax. : 01 53 63 24 04
E-mail : groupe.gepa@wanadoo.fr ou info@groupegepa.com

Retrouvez bientôt nos formations sur www.groupegepa.com

APPAI

INESC

L'APPAI (organisme de formation agréé) et l'INESC (Etablissement Public du Ministère de l'Intérieur, organisme de formation des officiers de sapeurs pompiers, membres des commissions de sécurité) vous proposent une formation concernant l'application du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements de la conception d'un projet de construction ou d'aménagement à sa livraison
ou comment appliquer simplement et dans un soucis constant de recherche d'économies le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dès la conception d'un projet à sa livraison ?

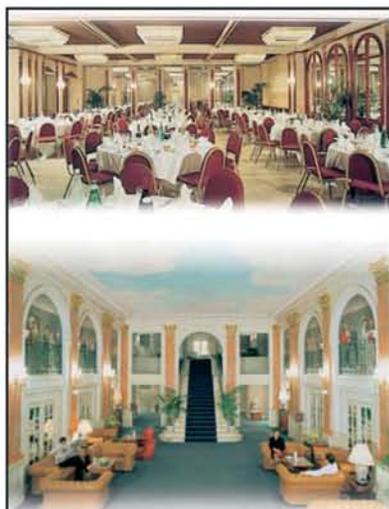
Pour tous renseignements :

Laisser un message sur le répondeur au 02 47 52 62 76 (téléphone/fax) afin que nous puissions vous rappeler.

*** Dates des formations :**

- **Première session :** Les vendredi 21 novembre 2003, samedi 22 novembre 2003 le matin, vendredi 28 novembre 2003, samedi 29 novembre 2003 le matin
- **Deuxième session :** Les vendredi 21 novembre 2003, vendredi 28 novembre 2003, vendredi 05 décembre 2003
- **Troisième session :** Les mardi 25 novembre 2003, mercredi 26 novembre 2003, jeudi 27 novembre 2003

*** Lieu de la formation : TOURS (Indre & Loire)**

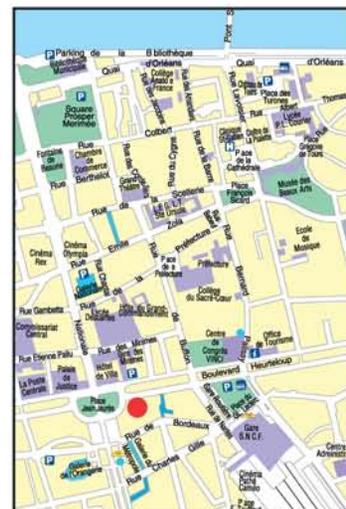


HOTEL DE L'UNIVERS

Tours - Depuis 1846

dans les salons
de l'hôtel "l'Univers"

5 boulevard Heurteloup
37000 Tours



*** Frais d'inscription :** 1 120 euros HT par personne (*Déjeuner avec les conférenciers compris*)

- *Moins 10% pour une personne de la même société en plus*

**Inscrivez-vous à cette formation en retournant le bulletin d'inscription
ou en envoyant le coupon par fax au 02-47-52-62-76**

BULLETIN D'INSCRIPTION (Date limite d'inscription le vendredi 17 octobre 2003)

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

NOM(S) :

Prénom(s) :

Adresse :

Commune (+ code postal) :

Cabinet d'architecte ou BET :

Numéro de téléphone : Numéro de fax :

E-Mail :

Désirez-vous participer à la formation : OUI NON Nombre de personnes :

Si OUI, quelle est la session qui vous convient le mieux ? Session :

A joindre avec le bulletin un chèque de 300 euros par participant à l'ordre de l'APPAI et à envoyer à l'adresse suivante :
« APPAI » 21 bis, rue du Petit Coteau 37210 VOUVRAY

Produits de construction et marquage C€

L'attention des architectes était déjà attirée dans le n° 5 de la revue Passion Architecture sur la modification des repères qui doivent les guider dans la conception et le dimensionnement.

A cet effet, un encart "Nouveau, le marquage CE apparaît sur les produits de construction" était joint pour les informer que désormais les produits étaient à l'heure européenne ; la réglementation d'une part et les règles de l'art d'autre part s'harmonisant peu à peu avec l'obligation ou la nécessité pour tous de mieux les connaître et de mieux les appliquer.

Au 34^e Congrès de Nantes, les industriels et les fabricants seront à nos côtés pour mieux nous informer ; de même que la MAF qui vient de faire paraître dans son dernier "Flash Actualités" n° 52, un article pour nous inciter à nous concerter pour mieux agir ensemble.

Le Comité d'Orientation Stratégique "Construction" (où l'UNSFA représente les architectes) travaille également sur ces travaux de normalisation notamment au sein de la Commission Générale de Normalisation du bâtiment - DTU. Ces travaux se développent au niveau national (normes ou documents AFNOR), européen (documents CEN) souvent en application de la Directive européenne "Produits de Construction"¹ et international (documents ISO). Tous aboutissent à la publication de diverses normes, fascicules de documentation, guides de bonne pratique, rapports techniques, sous référence AFNOR.

Pour assurer son rôle d'orientation et d'information, le COS Construction rassemble en son sein l'ensemble de la filière construction : les industriels, les entreprises du bâtiment et du génie civil, la maîtrise d'ouvrage, les architectes, les bureaux d'ingénierie, les économistes, les bureaux de contrôle et de sécurité, le négoce,

les administrations concernées, les associations de consommateurs et les centres techniques et scientifiques dont le CSTB.

Son président Alain Maugard rappelle les enjeux principaux de cette campagne de sensibilisation, et en dresse un premier bilan :

"L'harmonisation européenne engendrée par la Directive européenne relative aux produits de construction présente l'énorme avantage de créer un langage européen unique pour la caractérisation des produits utilisés dans la construction de l'Atlantique presque jusqu'à l'Oural et de la Méditerranée au cercle polaire, grâce aux normes européennes ou aux Agréments Techniques Européens, relatifs à tous ces produits.

En parallèle l'idée du marché unique des produits de la construction implique que tout produit qui se conforme à ce langage puisse être proposé à la vente sur l'ensemble de ce grand marché. C'est bien sûr un avantage énorme pour l'ensemble des producteurs de matériaux qui souhaitent un élargissement des dimensions de leur marché tant par son volume potentiel que par l'unification des conditions réglementaires de l'accès au marché.

Pour les constructeurs également, l'avantage est grand d'avoir quelques chances de voir augmenter la diversité de leur choix de produits et, qui sait, d'en voir aussi baisser les prix, du fait d'une concurrence accrue.

Au-delà de ces avantages, il faut bien réaliser qu'il y a peu de chances pour que toute l'étendue de la gamme des caractéristiques de produits définie par cette modification du langage et des procédures d'accès au marché, corresponde aux besoins réglementaires exprimés par chacun des pays pour les ouvrages construits sur son territoire, et encore moins aux pratiques courantes de construction en usage dans chacune des parties de ce grand patchwork européen.

Dès lors la tâche de prescrire ou d'acheter les produits ayant des caractéristiques

pertinentes et convenables eu égard à chacun des ouvrages individuels dont les constructeurs ont la charge (que ce soit au niveau du projet où à celui de la réalisation) se trouvera compliquée par cette diversité.

La DTU propose en général les limites des critères de choix des produits et matériaux à utiliser lorsqu'on s'y réfère contractuellement.

Un des enjeux essentiels pour faciliter la tâche des acteurs de la construction responsable de l'édification des ouvrages réalisés en France sera d'exprimer ces critères de choix, en fonction des normes ou Agréments Techniques Européens, dans des DTU révisés à un rythme soutenu, pour suivre l'harmonisation européenne des produits, et de mettre à disposition de l'ensemble des professions concernées les outils d'une information simple et ciblée pour être efficace.

Le CSTB, grâce à cette sensibilisation et à la prise de conscience croissante par les acteurs de la construction des enjeux, notamment en termes de qualité des constructions et de maîtrise de la sinistralité, a pu participer activement à la définition d'un programme d'accompagnement pour la mise en œuvre de la Directive Produits de Construction." ■

Le site internet dpcnet.org mis en place par le CSTB et l'AFNOR donne une information complète et détaillée sur la Directive des Produits de la Construction.

Le comité de pilotage du programme d'accompagnement pour la mise en œuvre de la Directive Produits de Construction a tenu sa première réunion le 10 juillet dernier à l'initiative de Monsieur François Delarue, Directeur de la Construction. L'UNSFA y était représentée.

¹ La Directive européenne définit les exigences essentielles qui portent sur les ouvrages. Le marquage CE atteste des caractéristiques du produit visant à satisfaire, pour l'ouvrage, les exigences essentielles.

Disparition des SEL d'architecture ?

Les SELARL d'architecture permettaient à l'architecte de posséder plus de la moitié des parts de celle-ci. À la suite des changements qui doivent entrer en vigueur prochainement, il est préférable de transformer sa société en S.A.R.L. d'architecture fondée sur la loi de 1977.

Jusqu'à présent l'article 13-4° de la loi du 3 janvier 1977 ne vous permettait pas de posséder plus de 50 % des parts de la société que vous aviez décidé de créer. La SELARL le permettait.

Votre souhait de vous mettre en société avait essentiellement pour objectif de permettre l'introduction dans l'entreprise de nouveaux associés, alors salariés, dans une perspective à moyen terme de transmission progressive du capital. L'opération devait se terminer par une cession complète, au terme d'un plan de reprise progressive de dix ans.

Droit commun pour les dettes sociales

La SELARL avait l'avantage de permettre de limiter la responsabilité des dirigeants et associés sur les dettes sociales dans les conditions de droit commun des SARL. Vous deviez cependant conserver la responsabilité, solidaire de la SARL, des architectes associés sur les responsabilités issues des actes professionnels. Cette disposition constitue un sérieux inconvénient lorsque la responsabilité civile professionnelle n'est pas suffisamment couverte par les assurances.

Responsabilité légale des constructeurs

Pour la responsabilité légale, et décennale, l'absence de plafond de garantie de l'assurance institue une couverture suffisante, le risque résiduel de mise en cause du patrimoine personnel est à peu près nul. L'illégalité des plafonds de garantie a été affirmée à plusieurs reprises par la cour de cassation, les risques d'implication personnelle sont donc réduits à très peu de choses.

Responsabilité civile pour faute :

En matière de responsabilité civile professionnelle pour faute, dont le contentieux est en constant accroissement, le danger d'être impliqué sur son patrimoine propre résulte de plafonds de garantie convenus dans la police d'assurance qui peuvent être insuffisants par rapport à l'importance de l'opération. Tant que la SARL est en activité, elle fera normalement face sur ses biens propres aux dettes qui trouveraient leur source dans une faute.

Si l'importance du dommage venait à impliquer à la fois l'assureur et la société, après constat de dépassement du plafond de garantie, le patrimoine propre des associés architectes serait en péril si le poids laissé à la charge de la société dépassait les capacités de cette dernière. Si la SELARL venait à être liquidée, volontairement ou judiciairement, une situation de risque serait encore créée, après la liquidation, si jamais les plafonds de garantie d'assurance se révélaient insuffisants.

Il reste alors possible aux clients de la société de mettre en jeu directement la responsabilité des architectes associés, faisant pression sur les anciens dirigeants et créant ainsi un retour aux tracasseries que souhaite éviter tout entrepreneur soucieux de préserver ses biens, sa famille ou la tranquillité de sa retraite.

Si la société veille constamment à bien souscrire ses assurances de responsabilité, avec des plafonds de garantie suffisants, le risque semble raisonnable et les probabilités d'être impliqué sur ses biens propres restent modérées.

Nous apprenons que là aussi la loi pourrait être prochainement modifiée par une limitation de la prescription de la responsabilité pour faute à 10 ans au lieu de 30 ans actuellement.

La prolongation de l'activité de l'entreprise, après transmission à d'autres partenaires, est un facteur favorable, la liquidation

volontaire, mais surtout judiciaire, est un facteur de risque non négligeable.

Que faire dans ce nouveau contexte législatif ?

Les modifications apportées à la loi de 1977 permettent maintenant d'envisager de revenir vers la SARL, qui ne laisse pas subsister de responsabilité personnelle des associés sur les actes professionnels.

Ces dispositions vous sont exposées aux pages 6 et 7 du présent numéro dans la rubrique "Infos Ministères" concernant l'abrogation de l'ancien 13-4° de la loi de 1977 et la rédaction du nouveau 13-2°. La nouvelle rédaction des articles 12 et 13 permet qu'un seul associé détienne le nombre de parts qu'il souhaite sans que la loi y fasse obstacle comme aujourd'hui. Ces dispositions permettent que cet associé majoritaire soit une personne physique (architecte) ou une personne morale (société d'architecture).

Cette nouvelle souplesse sur l'initiative économique par des projets d'amendements inspirés par l'UNSFA change le contexte, et permet de songer à des évolutions de structures.

Nous ne pouvons que conseiller la prudence aux architectes qui exercent en SELARL, et recommander de choisir la sécurité en procédant aux transformations des SEL. Le moment sera venu, dès l'entrée en vigueur des textes adoptés, de faire le point de la situation de la société au regard des nouvelles dispositions législatives et de décider s'il y a lieu de transformer la SELARL en SARL d'architecture de la loi de 1977. Le coût d'une transformation ne devrait pas constituer un obstacle sérieux, car il reste modéré.

Nous aborderons d'autres aspects de cette loi importante réformant les sociétés d'architecture dans un prochain numéro de "Passion Architecture". ■

François Le Varlet
Conseiller juridique



Utilisateur de la Batibox

→ B & Architectes Associés,
Le Haillan (33)

Notre société travaillant avec les collectivités locales du Bassin d'Arcachon, notamment la commune de GUJAN-MESTRAS où elle réalise la réhabilitation de l'ancien marché couvert en Maison des Arts et des Expositions, a fait le pari de bannir les échanges papiers (fax, compte-rendus et courriers) avec les entreprises.

Profitant du fait que la commune dispose d'un accès internet, B & AA a proposé à son Maire Monsieur Michel Bezian d'utiliser la Batibox.

Chaque semaine les comptes-rendus de chantier sont mis en ligne et sont consultables directement par tous les intervenants. Le problème des boîtes aux lettres électroniques surchargées

ou des fax transmis avec erreurs et en noir et blanc est ainsi réglé. Les avis du bureau de contrôle, les détails des plans d'exécutions, après visa de l'architecte, ainsi que les photos, trouvent leur place dans les différents dossiers de la Boîte Projet.

La Batibox qui est un outil simple, permet aux débutants de se familiariser avec le concept et aux petits chantiers de trouver un outil à leur mesure.

Pour cette opération, nous utilisons la Batibox "light" qui est gratuite.

Étant donné le côté privatif de ce type de boîte, il est automatiquement demandé une identification lors d'une tentative d'accès, **la confidentialité est donc respectée.**

Nous espérons que grâce à l'opération BAT-I-BUS, nos partenaires s'inscriront pour bénéficier de l'intégralité des services proposés (archivage, alerte). ■



Christine BOUCHARD
Architecte D.P.L.G.

"CARTE SERVICES"



La Carte Services : quel coût pour quel bénéfice ?

La Carte Services est disponible par un abonnement annuel au tarif normal de 350 €HT (soit moins de 30 €/mois) et au tarif privilégié de 150 €HT/an pour les syndiqués déclarés à l'UNSA, permettant d'amortir ainsi simplement le coût de son adhésion syndicale.

Aujourd'hui quelques services de la carte ont des équivalents sur le marché :

- Les outils d'Archilink sont proches de certains serveurs (ex : Mac™ de chez Apple™ - en anglais ou japonais uniquement - proposés pour un abonnement annuel de 100 €/an). La Carte Services inclut tous ces services de qualité similaires (et en français)...
- **Les outils de gestion du projet "Batibox" sont diffusés par Interbat SA™ à toute la communauté du bâtiment** pour un abonnement annuel de 120 €/an/boîte.

La Carte Services intègre "trois" Batibox gratuites...

- La sauvegarde en ligne est proposée par différents offreurs (ex : Online-sauvegarde™) à des coûts variables : le minimum pour 50 Mo est de 180 € à l'année.

La Carte Services offre un espace illimité...

- Les providers nationaux (ex : Amen™) proposent des hébergements de site avec nom de domaine personnalisé à des coûts variables dont le minima est établi à 90 €/an.

La Carte Services intègre gratuitement un hébergement sans limite et même un nom de domaine personnel pour une unique ouverture de dossier de 50 €.

- Des éditeurs (ex : Weka™) proposent l'achat de documents informatisés pour les agences d'architecture tels formulaires PC, DC, CCTP, CCAP, contrats et formules de calculs pour au final plusieurs centaines d'euros par an.

La Carte Services permet à ses abonnés le téléchargement gratuit et direct des principaux documents professionnels toujours accessibles au moment opportun.

- Des institutions ou médias (ex : CSTB™ ou Le Moniteur™) proposent des abonnements à des sources d'information. La Carte Services intègre une revue de presse professionnelle, les indices de construction et une remise de 20% sur toute "la boutique en ligne du CSTB™".

Les comparaisons peuvent se multiplier : la Carte Services à 350 €HT est donc très facilement amortie par les services rendus aujourd'hui à un architecte. Elle couvre une panoplie de services professionnels dont le coût sur le marché se situe au minimum à 700 €HT et atteint très facilement les 1.000 €. Et il reste à comptabiliser la richesse des apports d'un réseau de professionnels ainsi rassemblés. ■

Tout le monde a le droit au confort avec le gaz

- Contribuer à la politique d'aménagement du territoire
- Utiliser une énergie propre
- Maîtriser avec précision sa consommation

UN ACTEUR INCONTOURNABLE
DE L'ÉNERGIE EN FRANCE

La mission de Primagaz est de développer le confort énergétique en France par le gaz. Plus particulièrement dans les zones qui n'ont pas accès au réseau public de gaz naturel. Eau chaude, chauffage et cuisson au gaz sont désormais partout disponibles.

Primagaz participe ainsi à la politique d'aménagement du territoire en développant les accès à une énergie propre et respectueuse de l'environnement.

Fort d'une expérience reconnue en Europe, principalement en Allemagne, en Italie et en Espagne, Primagaz est en France la 1^{re} société privée à obtenir le statut d'opérateur public dans le domaine de la distribution de gaz en réseau.



Compteurs individuels Primagaz

GAZ + COMPTEUR =
LA CONSOMMATION MAÎTRISÉE

Primagaz a mis en place la facturation au compteur. Le principe est simple : une citerne partagée entre plusieurs utilisateurs avec une facturation individuelle comprenant un abonnement mensuel et la consommation en kWh. Les clients ne payent que ce qu'ils consomment et sont libérés de la contrainte du règlement à la livraison.

1 – **Primacompteur** est une offre spécialement conçue pour un ensemble de 2 à 4 locaux (d'habitation ou professionnels). Primagaz propose dans ce cas un stockage unique, un compteur par local et une facture de consommation individuelle.

2 – **Primalotissement** est une offre destinée à des sites gérés par des aménageurs, des maires, des offices de HLM ou également des lotisseurs. Dans ce cas, Primagaz prend en charge la réalisation d'un réseau gaz à partir d'un stockage unique. Primagaz assure la sécurité du réseau 24 h/24, 7 j/7 et sa maintenance. Les clients bénéficient également d'une facturation précise et individuelle grâce à leur compteur.

Pour obtenir des renseignements ou recevoir
la visite d'un technicien PRIMAGAZ, contactez-nous au

N°Azur 0 810 000 223

PRIMAGAZ

Nous venons là où vous êtes



Jusqu'ou...

Le 3 juin 2003 à 13h30

Voilà trois heures que la première conférence des Rencontres de la Maîtrise d'Œuvre est ouverte. Déjà plusieurs intervenants ont situé le débat.

"Le marché peut-il tuer la conception ?"

Les propos de Gilbert Ramus ont été particulièrement applaudis car la salle a découvert l'amplitude du sujet dans sa dimension française après que Philippe Boille l'ait située sur le plan européen.

On parle "dossier" dans ses vraies dimensions, c'est-à-dire avec ses conséquences humaines, artistiques, sociologiques, économiques... Messieurs les ministres Aillagon et de Robien sont là, suite à leur entrevue avec Monsieur Raffarin concernant "nos" études sur la "conception-réalisation". Ils s'expriment en cohérence avec nos analyses et s'engagent à les défendre... Jusqu'ou ?

Grâce à un travail de plusieurs mois avec nos partenaires de la maîtrise d'œuvre,

les architectes sont présents et assistent à ce dialogue ministériel mis en œuvre avec le concours de l'UNSFA. L'inquiétude existe, les architectes l'expriment et elle prend toute la dimension du futur par les questions pertinentes des étudiants. Tous veulent de l'Architecture. Leur permettra-t-on de s'exprimer et... jusqu'ou ? ■

Michel Delaporte

Vol au dessus d'un nid...

Plusieurs mois de préparations, de concertations, de tractations, de dissensions, de conciliations et une constatation :

MO 2003 est né

D'une volonté multiple mettant en place, au niveau de l'ensemble de la Maîtrise d'Œuvre, ces journées techniques de l'architecture et de la construction imaginées dès 1978 par l'UNSFA.*

*cf : rapport J.Bremond sur l'APAVE

Dans un "nid" commun, rendu constructible par la volonté et les moyens du Moniteur, l'UNSFA, SYNTEC et CICF ont dépassé leurs clivages pour réfléchir et consolider leurs complémentarités. Belle réussite déjà enviée (donc critiquée) et utilisée au gré d'une actualité brûlante sur la réforme de la commande publique.

Par une manœuvre habile mais tardive, des initiatives diverses se sont manifestées

à l'occasion de ces journées utilisant ce "nid" pour une plateforme revendicative devant des ministères déjà acquis à la cause grâce aux informations et orientations préalables menées par les organisateurs. Comme le "nid" était grand, ceux-ci n'ont pas été délogés mais, n'est-ce pas une attitude de coucou que d'utiliser le travail des autres ? ■

Michel Delaporte.

Expression libre



Ami(e) lecteur(trice), **Passion Architecture** vous donne la parole pour réagir selon votre humeur, sur la rubrique de votre choix ou sur la totalité de la revue.

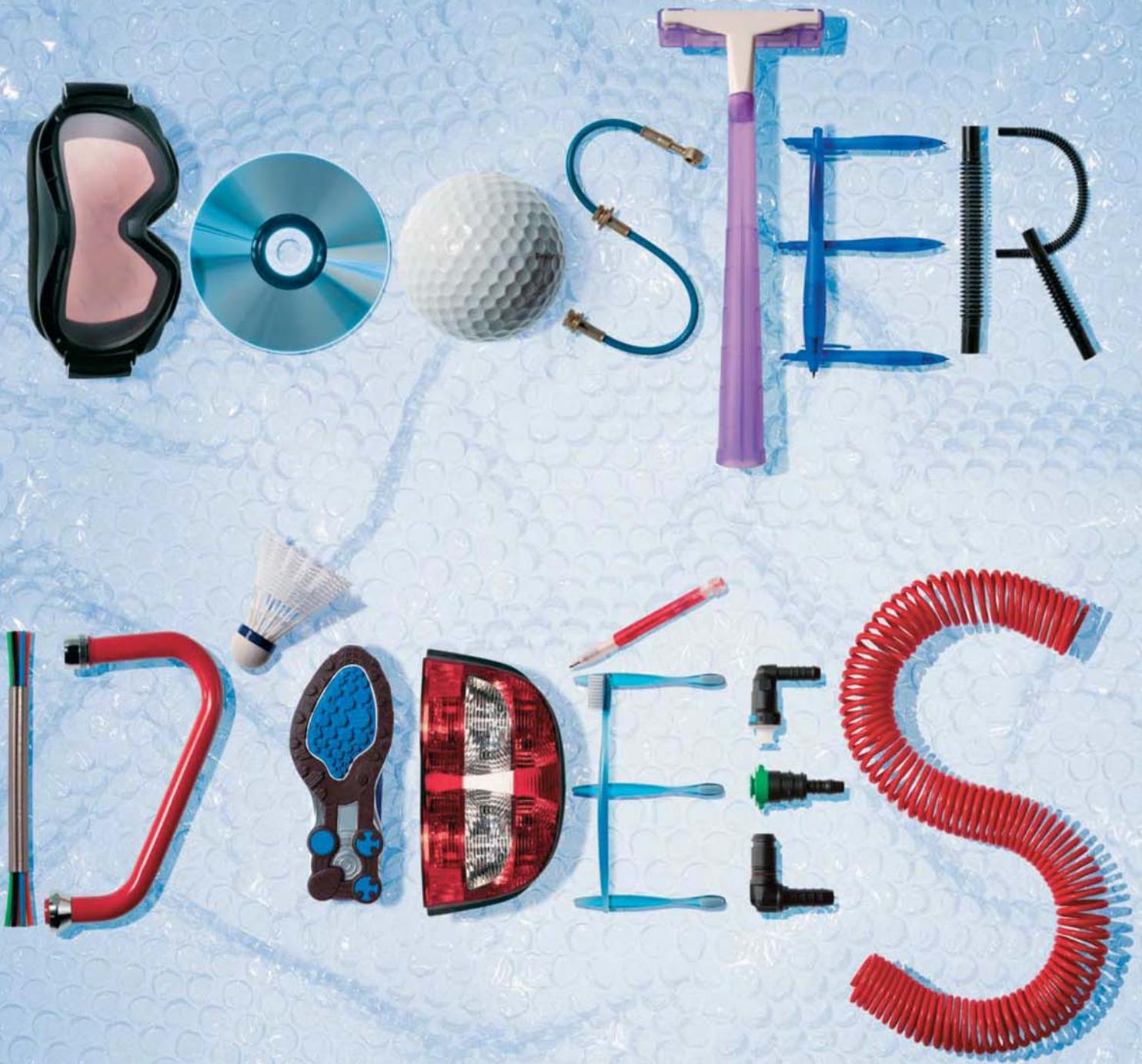
Architecte ou amateur(trice) d'architecture, ce journal est le vôtre ; c'est pourquoi dès le prochain numéro, nous publierons une sélection de vos commentaires ou analyses.

Vous êtes libre d'interpeller un des auteurs, de commenter un article, d'exprimer une opinion et de proposer un futur sujet à traiter.

La rédaction a décidé de partager avec nos lecteurs(trices) notre Passion pour l'Architecture et pour la défense d'un cadre de vie de qualité. Alors n'hésitez pas : écrivez-nous !

Merci de renvoyer à l'UNSFA (tél. : +33 (1) 45 44 93 68) dès le prochain numéro, avec vos réactions, copie du bulletin ci-joint avec votre adresse, téléphone et mail.

Nom, Prénom :
Profession :
Adresse et code postal :
Tél. : Fax : mail :



Et vos grandes idées deviennent de grands produits.

**LES PLASTIQUES
ATOFINA**

**POLYMERES TECHNIQUES
ET FONCTIONNELS**

Rilsom®
Pebax®
Orgalloy®
Phenamid®
Plathene®
Kynar 500®
Kynar Flex®
Vollulaf®
Aluguard®
Plexelloy®
Oregon®
Norsorex®
Gastemid®
Lotryl®
Lorides®
Oreavac®
Evatone®

GRANDS PLASTIQUES

PE
Lucaprene®
Finathene®
Finathene LL™
Finacene®
Evatone®

PP
Atofina Polypropylene
Finacene® PP
Finallo®
Finallooy®
Pyrtex®

PS
Finac®
Lucoprene®
Finacene®
Finacene XL®
Finacene SX®

PVC
Lucovyl®
Lucidol®
Nalcom®
Dorlyl®
Suprane®
Nalcom Drysol®
Et toute une gamme
de résines et
d'additifs plastiques.

Des matériaux plus esthétiques, plus doux et plus souples... des produits plus fiables et plus solides, des solutions innovantes et plus économiques... Vos projets prennent toutes les formes de votre imagination. Expert en polymères, intégré à un groupe pétrolier de tout premier plan, ATOFINA met le meilleur de l'innovation au

service de votre créativité. Doté d'outils de recherche et de production à la pointe de la technologie et à proximité des marchés internationaux, ATOFINA met à votre disposition la plus large gamme de solutions et de services. Imaginez, créez, innovez : avec ATOFINA, vos plus belles idées deviennent de grands produits.

www.atofina.com

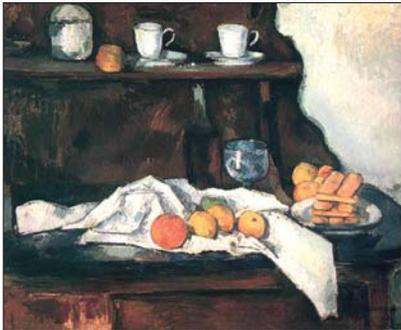
www.petrochemicals.atofina.com



ATOFINA

Mélois, un artiste HQE !

→ Bernard Mélois, sculpteur



Le buffet de Cézanne

Bernard Mélois, 60 ans, a réalisé plus de 200 sculptures en tôles émaillées, 30 bronzes, une centaine de dessins, lithographies et collages, mais reste peu connu du grand public... Cet irréductible gaulois est pourtant souvent sorti de son village breton de Malestroit où il naquit en 1939, pour exposer dans de prestigieuses galeries et foires internationales : La Demeure, Lavignes, Espace Cardin, FIAC (Paris), Arco (Madrid), BIAF (Barcelone), l'Orangerie (Cologne), Europart (Genève), Art Basel (Bâle), Hammer (New-York)...

Passionné d'architecture et d'écologie, ancien élève de l'École Nationale des Beaux-Arts de Nancy, Bernard Mélois est un artiste passionnant dont l'humour transparait à la fois dans ses œuvres et dans l'intitulé de ses sculptures. En voici un florilège : **"Mélois de ce qui te regarde" (1980)** qui est sa version du facteur à la Jacques Tati ; **"Ne Bougez plus Henri" (1982)** est un instantané du douanier Rousseau disputant une partie avec ses amis. Il va saisir la balle - click ; **"Notre Père qui êtes aux cieux" (1991)** est un hommage à Picasso car nul n'est né tout seul ; **"A last Degas in Las Vegas" (1996)**, la gamine de Degas a grandi, elle a beaucoup dansé, elle se repose - son classicisme c'est Degas, sa bretelle tombée c'est Las Vegas.

que la marionnette de Gepetto ; seulement ses réalisations ne mentent pas. Elles nous provoquent grâce à l'amour de l'artiste pour ses œuvres qui sont comme ses enfants. Il commence en effet par réaliser le squelette puis y ajoute un cœur avant de passer à l'enveloppe... jusqu'à leur autonomie. Les sculptures de Mélois sont joyeuses et n'attendent plus que les amateurs d'art viennent les adopter chez eux, au sein de leur maison, ou que les architectes les intègrent à leurs projets... ■



Ange déchu

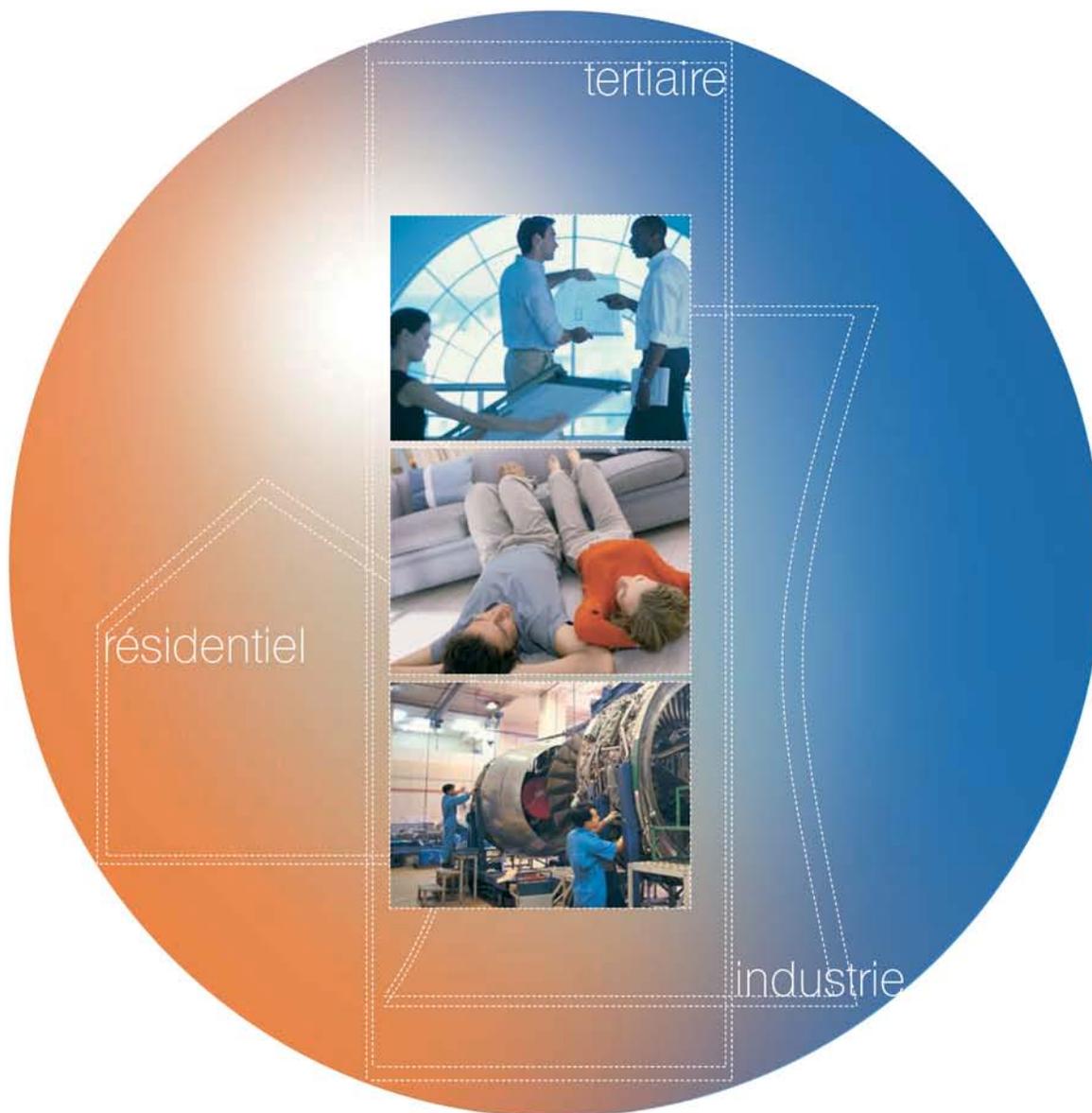
La vocation de Mélois pour la tôle émaillée date de 1968, époque de révolte contre cette société de consommation et donc de gaspillage. Il a commencé ainsi à fréquenter les décharges municipales et sauvages afin de récupérer casseroles, brocs et autres ustensiles de nos grands-mères pour leur donner une seconde vie. Mélois est un original qui est à la fois un artisan et un artiste émérite : il a décidé de travailler l'émail qui a l'apparence d'une peau légèrement craquelée par l'âge, c'est aussi un matériau coloré et bon marché. Or, il est extrêmement difficile de souder les tôles émaillées sans les détériorer, les flammer ou les endommager. Non seulement Bernard Mélois y arrive avec succès, mais son alchimie est si réussie que ses œuvres semblent aussi animées



"Mélois de ce qui te regarde" (collection AP)

Anticiper, maîtriser, préserver...

les solutions pour la performance énergétique des bâtiments



en synergie avec

IDEO BAIN
SALON DE LA SALLE DE BAINS
THE BATHROOM EXHIBITION
PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES
FEBRUARY 4-9 FÉVRIER 2004

est organisé par

Reed Exhibitions

L'actualité législative et réglementaire évolue vers une plus grande prise en compte de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Que vous soyez installateur, prescripteur, négociant, exploitant ou maître d'ouvrage, Interclima 2004 vous informe sur les nouvelles exigences à venir et vous propose des solutions concrètes pour y répondre.

Commandez votre badge gratuit sur www.interclima.com Code FCD

› Vous économisez 46 euros et évitez toute attente à l'entrée du salon.
› Vous découvrez les produits les plus innovants des exposants et le programme des ateliers sectoriels.

Sites à découvrir

www.Greenaffair.com



Greenaffair, lauréat du Palmarès 2003 de la Documentation Technique du Bâtiment "Nouveaux médias".

Le Palmarès de la Documentation Technique du Bâtiment, organisé par les Cahiers Techniques du Bâtiment, Batiproducts et la CICF, a pour but de souligner l'importance de toute documentation technique en tant qu'outil de communication et de valorisation des produits du bâtiment. Greenaffair a été récompensé pour la pertinence et l'utilité de l'outil. Ce site a pour objectif de centraliser un maximum d'informations pratiques sur l'environnement destinées au secteur du BTP, dans le cadre de la démarche HQE. Cet outil se divise en trois sous-sites correspondant chacun aux attentes spécifiques de chaque acteur de la construction : l'"éco-prescription" accompagne et informe les maîtres d'ouvrage et architectes quant aux exigences environnementales du programme ; l'"éco-organisation" aide les architectes, bureaux d'études et entreprises à préparer un chantier en prenant en compte tous les items environnementaux dont la gestion des déchets, enfin l'"éco-production" permet aux entreprises de caractériser et recenser les déchets. Grâce à des partenaires tels que l'Ademe, le PUCA et l'UNSFA et à leur connaissances spécifiques, le site est mis à jour en continu et dispense une information circonstanciée.

Pour en savoir plus : contact@greenaffair.com

Dans un précédent numéro de Passion Architecture, nous vous avons présenté le site Internet d'Archigate dont l'adresse exacte est www.archigate.net
Bonne visite !

www.bbs-slama.com



Le site du premier éditeur de logiciels thermiques en France présente ses principaux produits.

L'utilisation grandissante de l'outil Internet se traduit par exemple par :

- La possibilité de télécharger les dernières versions des logiciels afin d'effectuer leur mise à jour automatiquement.
- Une FAQ (Foire Aux Questions) sur la réglementation thermique (RT2000). On y trouve aussi les résultats des projets publics auxquels BBS Slama a participé et auxquels l'UNSFA s'est associé, portant sur l'usage des NTIC.

www.creargos.com



Le site Creargos.com s'adresse aux professionnels qui ont la charge de concevoir des projets de construction dans le domaine du bâtiment ou des Travaux Publics. Les maîtres d'œuvre y trouveront des réponses concrètes autour des matériaux. L'inscription sur le site vous donne un accès libre à l'ensemble des services réservés aux professionnels.

Ce site est parrainé et a été créé à l'initiative de Lafarge. Des partenaires, experts dans leur métier et acteurs majeurs dans leur spécialité, complètent cette offre en mettant leur professionnalisme à votre service.

Il s'agit des architectes, des organismes professionnels, des partenaires industriels et partenaires services.

Quatre espaces vous permettront de trouver toutes les réponses à vos questions : produits et normes, services professionnels, conception de projets, recherche.

www.batiactu.com



Internet se révèle être pour l'ensemble des entreprises et plus particulièrement pour le secteur de la construction, un formidable média de communication auprès des clients, des fournisseurs, des collaborateurs et du grand public. La 1^{ère} édition des Trophées a été un véritable succès et a révélé le besoin de reconnaissance des acteurs du secteur, et 15 Trophées ont été décernés en septembre 2002. Forts du succès de l'édition 2002 qui avait récompensé 15 sites Internet parmi plus de 100 candidats et montré la montée en puissance du média Internet au sein de la filière, Batiactu.com et Batiweb viennent de donner le coup d'envoi des Trophées Internet de la construction 2003 qui récompenseront les meilleurs sites et portails des acteurs du secteur. Cette année encore, l'UNSFA est partenaire de l'évènement.

VISITEZ AUSSI LES SITES DE NOS PARTENAIRES :

www.edf.fr ;
www.apple.com/fr ;
www.bloc-beton.org ;
www.primagaz.fr ;
www.ademe.fr ; www.maf.fr ;
www.greenaffair.com ;
www.abvent.fr ;
www.groupemalakoff.com ;
www.ionis.fr ; www.cndb.org

Archi-books



Haute qualité environnementale du cadre bâti, Enjeux et pratiques

Jean Hetzel, Éd. : AFNOR

Quelles sont les démarches à entreprendre pour construire écologique, économique et confortable ? Les maîtres d'ouvrages publics et locaux, les architectes et bureaux d'étude spécialisés, les directions de service technique des villes et même les particuliers désireux de faire construire leur logement, doivent prendre conscience de l'importance de respecter cette démarche déjà bien engagée dans d'autres pays européens. Après avoir rappelé la genèse du développement durable et de la démarche HQE, l'auteur nous dit pourquoi et comment mettre celle-ci en œuvre de la conception à la destruction du bâtiment.

La modernité des HLM

Quatre-vingt-dix ans d'engagement des offices pour un habitat solidaire

Fédération Nationale des Offices d'HLM, Éd. : La Découverte

À travers ses textes et ses illustrations, cet ouvrage montre la continuité du rôle des offices publics, piliers de l'architecture et de l'urbanisme dans l'histoire nationale du logement. Réalisé par les meilleurs spécialistes du sujet, il invite le lecteur à découvrir, sous des angles différents et complémentaires, la modernité et l'universalité de l'action des offices. En restituant les objectifs populaires des Offices d'HLM dans l'époque actuelle et en donnant la parole aux habitants d'aujourd'hui sur le cadre de vie et les relations dans l'habitat social, c'est tout un objectif populaire qui est mis en lumière. Faire vivre l'urbanisme, bâtir et gérer des logements mais aussi associer à ces réalisations ceux qui y vivent, telle est l'ambition sociale et culturelle d'intérêt public des Offices.



Actes des assises 2002 de la démarche HQE

Ce CD Rom proposé par le CENTREX (centre d'information sur les produits innovants en bâtiment) offre un panorama des différentes questions abordées à Bordeaux-Mérignac les 9 et 10 décembre 2002 lors de la seconde édition des assises de la démarche HQE (Haute Qualité environnementale). Il présente le contenu des différentes séances et ateliers de cette session, plus axée que la précédente sur l'aspect opérationnel du concept HQE, ainsi qu'un résumé des interventions de spécialistes et la publication du n°124 du journal "Économie et construction".

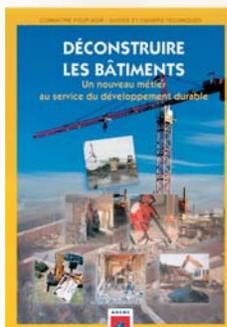
En faisant un état des lieux et des perspectives qu'offre la démarche HQE, ce CD-Rom contribue à la prise de conscience des enjeux liés aux impacts de l'aménagement et du bâtiment sur l'environnement.



Formation continue des architectes - Échanges France/International - Mode d'emploi

Alain Simon, Président de l'ADEFRI ; Éd. : Éditions PC

Réalisé avec le concours du Ministère de la Culture et de la Communication, cet ouvrage est une contribution à la réflexion sur l'internationalisation des architectes. L'auteur, formateur à l'international, n'ambitionne pas de constituer un recueil de vérités, ni de créer un guide pratique et exhaustif sur le sujet. Alain Simon nous livre ses opinions, les réflexions que son expérience l'a conduit à mener sur la situation d'aujourd'hui et demain, propose quelques pistes et suggestions pour aider les architectes à exercer leur activité à une échelle internationale : quelles stratégies développer à l'étranger ? Comment nouer des partenariats ?... Sans occulter la dimension fiscale et les risques internationaux.



Déconstruire les bâtiments

Un nouveau métier au service du développement durable

Ce guide ADEME a pour objet d'encourager chez les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises, l'évolution de la démolition vers la déconstruction. Cette technique qui consiste à opérer à l'inverse de la phase de construction (en considérant les bâtiments comme un gisement de matières premières à séparer, trier et valoriser), fait suite à la circulaire du 15 février 2000 demandant la mise en place de plans de gestion des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics. Le manuel, élaboré sur la base des enseignements de 10 opérations pilotes offre de nombreuses recommandations pour la phase étude et la phase chantier.